

**Le patrimoine des colonies de vacances
sur le littoral
de Vendée et de Loire-Atlantique**

**Romain Grimaud
Direction Régionale des affaires culturelles
Service des stratégies territoriale
2^{ème} semestre 2009**

Sommaire

Introduction	p.3
I- Une vocation médicale et hygiéniste (1880-1914)	p.6
a- Les pionniers.....	p.6
b- Les réemplois majoritaires.....	p.8
II- Une finalité éducative grandissante (1918-1939)	p.9
a- Nature des mouvements de colonie de vacances.....	p.9
b- Nature des aménagements.....	p.14
1- Les réemplois.....	p.14
2- Les constructions ex-nihilo.....	p.21
Les colonies de vacances et la Seconde Guerre mondiale	p.24
III- L'âge d'or des colonies de vacances (1945-1965)	p.26
a- Une politique incitative.....	p.26
b- De nouveaux acteurs et de nouveaux objectifs.....	p.30
c- Types d'aménagement et de bâtiment abritant des colonies de vacances.....	p.34
1- Les réemplois.....	p.34
2- Les nouvelles constructions.....	p.38
IV- La nécessaire reconversion face au déclin (1965-2009)	p.42
a- Le changement des finalités accordées aux colonies de vacances.....	p.42
b- Une diminution du nombre d'ouvertures.....	p.43
c- Types de constructions et d'aménagement.....	p.48
1- Les constructions nouvelles.....	p.48
2- Les réemplois.....	p.50
3- Les reconversions.....	p.51
Conclusion	p.56
Bibliographie	p.57

Le patrimoine des colonies de vacances sur le littoral ligérien

Le littoral atlantique, et plus particulièrement ligérien a rapidement été un secteur d'implantation des colonies de vacances et au fil du temps, est devenu un lieu privilégié pour les différentes œuvres de colonies françaises. La disparition de telles structures, souvent implantées sur des espaces convoités et donc soumis à une forte pression immobilière, nous amène à une réflexion sur un patrimoine aujourd'hui méconnu et qui pourtant s'avère être le révélateur d'une société en pleine mutation dans sa relation aux loisirs et à l'éducation.

Pour présenter cette étude, il a été choisi d'opérer de manière chronologique et contextuelle, c'est-à-dire de définir par période le caractère des structures rencontrées, leurs finalités et, s'ils existent, les aménagements qui en découlent. En effet, selon Bernard Guillot¹, « l'aménagement est toujours le résultat d'une décision (...) dictée par des intentions pédagogiques ». Ainsi, ce document tente de présenter l'évolution de l'aménagement et de l'architecture des centres ayant accueilli des colonies de vacances avec les divers changements de finalité de celles-ci.

Ce document traitera successivement des prémices des colonies de vacances développées dans un objectif hygiéniste ; il sera ensuite question de la période d'entre-deux-guerres, qui voit se développer les premières colonies à but éducatif puis sportif ; puis de la période 1945-1965 marquée comme étant celle de l'apogée des colonies de vacances et enfin de la fin des années 1960 à nos jours où l'on observe un déclin de l'activité « colo » et une diversification des activités, avec notamment une ouverture vers les classes de mer et l'accueil de publics adultes avec la transformation de certains centres en village-vacances.

.

1 Dans son article « Aménager pourquoi, pour qui comment ? » paru dans le Cahier Animation n°27.

Contexte géographique

Les Pays de la Loire se classent seulement 5ème parmi les régions ayant le plus vaste littoral avec environ 380 kilomètres de côte (130 pour la Loire-Atlantique et 250 pour la Vendée). Et pourtant, elle constitue un des territoires les plus appréciés en matière de tourisme et notamment d'accueil de colonies de vacances, ceci grâce à un climat favorable et une façade littorale attractive.

En effet, la région bénéficie d'un climat océanique avec une amplitude thermique faible et des précipitations totales moyennes. La saison estivale offre une température moyenne oscillant entre 18 et 20 °C et le taux d'ensoleillement y dépasse les 2200 heures par an.

Le littoral est varié : on y trouve majoritairement de longues plages sableuses notamment de part et d'autre de l'estuaire de la Loire et du nord des Sables d'Olonne à l'île de Noirmoutier ; des côtes rocheuses au nord de la Loire-Atlantique et au sud Vendée ; ainsi que les marais maritimes de Brière, Breton-vendéen et Poitevin.

La nature du littoral ligérien²

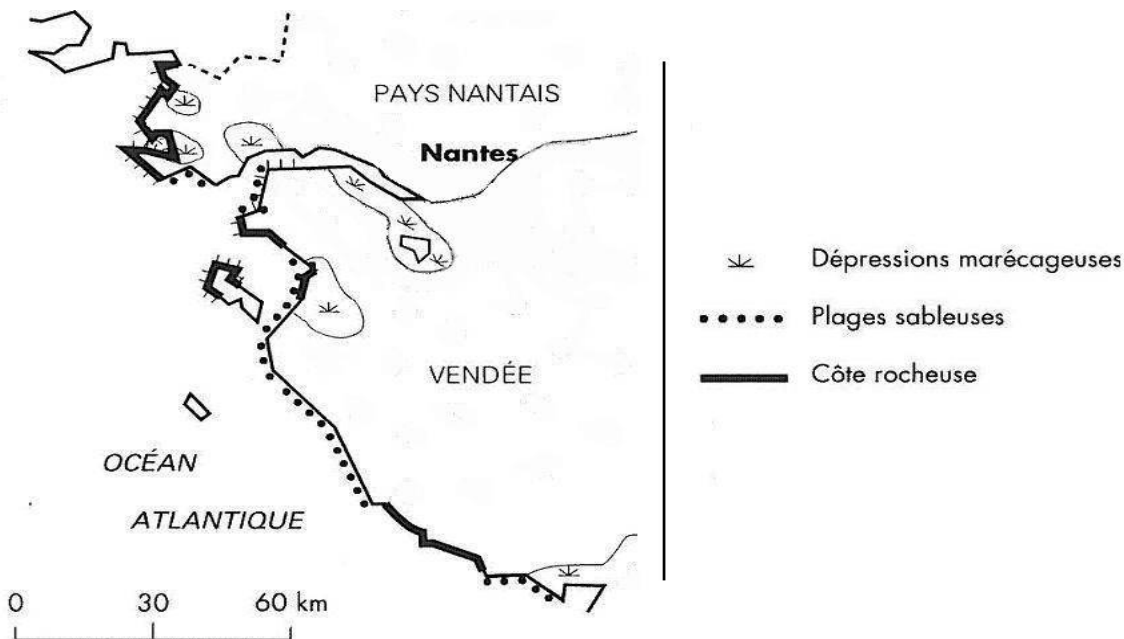


Illustration 1: La nature du littoral ligérien

Enfin, la relative proximité de Paris et la densification progressive des voies chemins de fer a constitué un atout non négligeable pour l'implantation et le développement de colonies de vacances au cours du XX^{ème} siècle. Par exemple, la ligne Bourgneuf-en-Retz/ Saint-Gilles qui est inaugurée en 1923 et dessert toutes les principales communes du littoral nord vendéen.

² Illustration extraite de *La France des régions*, p.303, M. Fabriès-Verfaillie, P.Stragiotti, Bréal, Paris, 2000

L'implantation des colonies de vacances sur le littoral ligérien.

L'histoire des colonies de vacances et leurs implantations sur le littoral des Pays de la Loire est à l'image du mouvement que la France a connu dans sa globalité. Cependant, comme il a été démontré précédemment, la Loire-Atlantique et surtout la Vendée sont parmi les foyers les plus importants de fixation des centres de vacances.

Ainsi, lors de l'enquête de terrain menée de juillet à octobre 2009, 232 sites ont été repérés. Parmi eux, 95 exercent encore une activité de centre de vacances, 76 sont réaffectés et se sont orientés vers une autre activité, mais conservent au moins une partie des bâtiments ayant abrités des colonies de vacances (exemples : réhabilitation en logement, en hôtel, en maison de repos, etc.) et 58 ne sont plus en place et ont été détruits³.

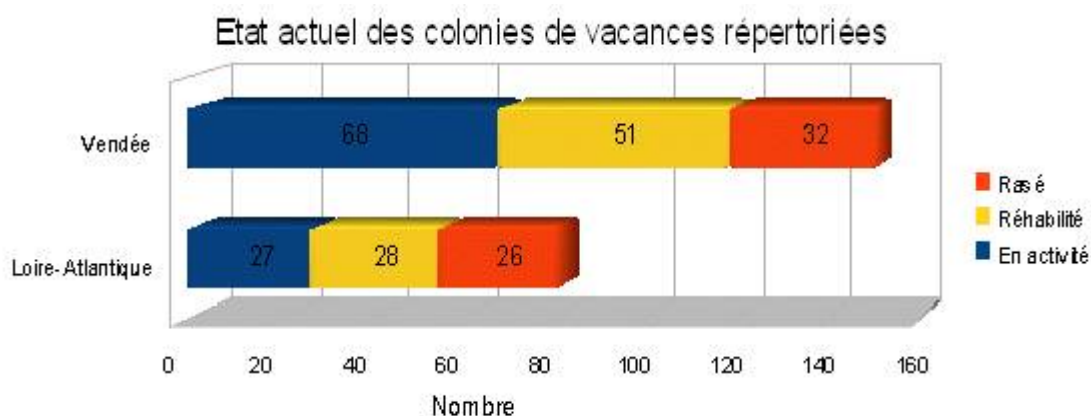


Illustration 2

³ Ce chiffre est à prendre avec une extrême précaution, en effet, beaucoup de colonies, aujourd'hui disparues n'ont pu être localisée.

I- Une vocation médicale et hygiéniste (1876-1914).

a- Les pionniers.

Sur le plan international, la première colonie de vacances ouvre ses portes en 1876. Elle est l'œuvre du pasteur suisse Wilhelm Bion. Il s'agit pour lui d'apporter secours à l'humanité souffrante. Il entreprend de conduire dans un canton rural « *des enfants pauvres et nécessiteux (...) afin de leur faire retrouver la santé du corps*⁴ ». Il souhaite alors des conditions de vie simple et réduite à une certaine austérité : les garçons dorment dans des granges, tandis que les filles sont logées chez les paysans aux alentours. Une seule chose prévaut : les bienfaits du grand-air. Ainsi, les enfants agrémentent leurs tâches ménagères de quelques promenades. Pour quantifier le profit d'un tel séjour les enfants sont pesés et mesurés en début et en fin de séjour. Cette pratique sera d'ailleurs conservée jusque dans les années 1960. Les années suivantes, les colonies se développent sur ce modèle et se répandent en Europe. Elles sont majoritairement le fait d'œuvres confessionnelles (dans un premier temps protestante puis rapidement catholiques) ou privées, même s'il existe quelques œuvres laïques issues du mouvement scolaire. Ces colonies sont alors le prolongement logique de l'école, devenue gratuite et obligatoire depuis 1882-1883.

La vocation hygiéniste de ces premières colonies de vacances s'inscrit le mouvement de mise en place d'une politique de santé publique. La défaite française contre la Prusse en 1870 et l'idée d'une dégénérescence du peuple français engage l'État dans de nouvelles mesures sanitaires avec la multiplication des bâtiments de soins et l'éducation à l'hygiène, rendue obligatoire par la Loi Ferry de 1882. Enfin, le droit à une médecine gratuite pour tous est reconnu par la loi du 15 juillet 1893.⁵

En Pays de Loire, la vocation hygiéniste de ces premières colonies se traduit par l'accueil d'enfants dans le sanatorium de Pen-Bron à La Turballe fondé en 1887 par Hippolyte Palu et une communauté de religieuses. Le centre accueille alors des enfants faibles et rachitiques des faubourgs des villes en pleine expansion. Cependant, il s'agit d'une action préventive et les enfants malades ne sont pas admis. Il s'agit alors d'enseigner aux enfants les bienfaits de la nature, de l'air, de la lumière et de la propreté. En 1894, le centre accueille 240 enfants et a déjà reçu près de 2000 enfants depuis sa création. Le choix du site de Pen-Bron n'est pas anodin : il est situé à l'extrémité de la presqu'île du même nom, le centre héliomarin est encore aujourd'hui un site particulièrement original d'un point de vue paysager. Il est en effet localisé entre les marais salants et l'océan. Cette position lui vaut d'ailleurs d'être classée en zone Natura 2000 et zone naturelle d'intérêt

4 Voir Rey-Hermes P.-A, *Les colonies de vacances en France, origines et premiers développements*, Paris, 1954

5 Voir Nourrison Didier (dir.), *Éducation à la santé, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, École Nationales de Santé Publique, Rennes, 2002 et Fillaut Thierry, *Le système de santé français, 1880-1995*, École Nationales de Santé Publique, Rennes, 1997.

écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) de catégorie 1⁶.



Illustration 3: Le centre de Pen-Bron, la Turballe.

À l'origine, au début des années 1880, les enfants sont hébergés dans une ancienne sardinerie désaffectée. En 1893, le centre est reconnu d'utilité publique et les dons de particuliers permettent l'agrandissement progressif du centre. Le bâtiment central (*Illustration 3*) est achevé en 1901-1902. Il est composé d'un avant-corps central et de deux ailes latérales complétées par une large galerie en plein-air pour les cures d'air et de soleil, qui témoigne de la volonté d'offrir aux pensionnaires un cadre idéal pour profiter au maximum des bienfaits naturels de l'air et du soleil. L'illustration 4⁷ nous renseigne sur les pratiques de l'époque ; les enfants, quel que soit leur état de santé, profitent des bains de soleil grâce aux galeries d'héliothérapie.



Illustration 4: La galerie d'héliothérapie du centre de Pen-Bron à la Turballe

6 Voir « ZNIEFF 520016288 - pointe de Pen-Bron, marais salants et coteaux de Guérande », <http://inpn.mnhn.fr/>.

7 Archives départementales de la Loire-Atlantique, PEN-BRON- Galerie d'héliothérapie (Filles), Photo A. Tomaray, Le Croisic.

Un autre site ayant la même vocation existe dans le département de Loire-Atlantique, il s'agit du centre de Mindin à Saint-Brevin-les-Pins. Construit en 1862, il avait pour fonction première d'accueillir les personnes arrivant, par voie maritime, de pays infestés par des maladies contagieuses. Après la Première Guerre Mondiale, ce centre est transformé en sanatorium pour recueillir les enfants des zones sinistrées du nord et de l'est de la France.

b- Les réemplois majoritaires.

L'usage le plus fréquent, dans la région comme sur le reste du territoire, est alors le réemploi de bâtiments déjà existant. Ceux-ci sont loués, prêtés ou achetés en fonction des besoins et des ressources (issus majoritairement de la charité) des œuvres de colonies de vacances. Les constructions ex-nihilo sont rares à l'échelle nationale et semblent même inexistantes dans la région. Ainsi sur l'île de Noirmoutier, la paroisse parisienne de Saint-Pierre-de-Chailot acquiert en 1912 une maison bourgeoise édifée au cours du XIX^{ème} siècle (*illustration 5*). La colonie fonctionnera jusqu'à la fin des années 1980 et les bâtiments ont depuis été transformés en hôtel de standing.



Illustration 5: La colonie de la paroisse Saint-Pierre-de-Chailot, Noirmoutier-en-l'Île.

Globalement, le nombre de colonies de vacances implanté durant cette période sur le littoral ligérien est très modeste. La raison est sans doute la distance qui sépare ces lieux des grandes villes. Il semble, en effet, que les œuvres de colonie de vacances privilégient

la campagne proche des grandes villes pour limiter le coût des transports. Ainsi les petits parisiens partent en colonie dans la campagne environnante. Edmond Cottinet, administrateur de la Caisse des écoles du IX^e arrondissement de Paris, fonde en 1883 la première colonie scolaire à Luxeuil en Haute-Marne.

Le choix du lieu est déterminé par l'altitude, supérieure à celle de Paris, et par la distance, raisonnable, de la capitale ; ou sur la côte normande, plus proche de Paris par exemple, la caisse des écoles de Saint-Mandé, situé dans l'actuel Val-de-Marne, envoie ses enfants à Berck-sur-Mer dans le Pas-de-Calais à partir de 1898⁸.

II- Une finalité éducative grandissante (1918-1939).

a- Nature des mouvements de colonie de vacances.

La période 1918-1939 est marquée par un essor considérable des colonies de vacances sur le littoral ligérien. Les types d'œuvres se multiplient et les finalités des colonies de vacances évoluent. Même si la vocation hygiéniste demeure dans bien des cas, le but éducatif prend, peu à peu (aux alentours des années 1930) le pas sur celle-ci. Selon les instigateurs, les objectifs sont bien-sûr différents. Ce changement d'objectifs est notamment perceptible grâce aux différentes politiques et législations mises en place. Ainsi en 1930, le ministère de la Santé est créé. Plus tard, une circulaire relative à l'agrément des préventoriums classe les établissements de prévention en cinq catégories tandis que les instructions du 18 mai 1937 définissent l'organisation et le fonctionnement des colonies de vacances.

Enfin, le changement de tutelle des colonies de vacances, passant du ministère de la Santé au sous-secrétariat d'État aux loisirs et aux sports, est révélateur du glissement du préventif vers l'éducatif. La création de ce sous-secrétariat traduit une forte volonté du Front Populaire, consortium de gauche au pouvoir depuis la victoire aux législatives de mai 1936, de mettre en place et d'organiser une politique en faveur du sport et des loisirs. Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État la justifie ainsi « *Notre but simple et humain, est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver dans la pratique des sports, la joie et la santé et de construire une organisation des loisirs telle que les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur.* »⁹.

8 *Idem.*

9 Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État à la jeunesse et aux loisirs, lors d'un discours radiodiffusé, le 10 juin 1936.

L'architecture « hygiéniste » (aération, ventilation, lumière, soleil) continue d'être utilisée comme en témoigne la construction au milieu des années 1930 de la colonie Notre-Dame-de-Bon-Secours, à la Guérinière (*Illustration 6.*)



Illustration 6: La colonie Notre-Dame-de-Bon-Secours à la Guérinière, aujourd'hui.

Édifié par l'architecte angevin Couillaud, l'édifice se caractérise par son plan en U et ses nombreuses ouvertures permettant à chacun des résidents de profiter de la lumière du soleil et de la vue sur la mer. « Construit en béton armé et couronné par un vaste toit en terrasse, il adopte un style moderne avec ses façades sobres, peintes en blanc, originellement animées par des balcons d'angle et des oriels et par de larges bandeaux colorés »¹⁰.

Cette colonie, dans un premier temps propriété des sœurs de la Charité d'Angers, est ensuite vendue, après la guerre, au comité central d'entreprise de Peugeot qui perpétue l'usage des colonies de vacances. Aujourd'hui, le site abrite une maison de repos et de convalescence.

Les colonies scolaires prônent l'idéal laïc, à savoir les valeurs de la raison, de la justice et de l'égalité et de l'attachement à la République, le plus souvent en opposition à la religion. Dans cette logique, l'association des Œuvres Universitaires du Loiret est créée en 1936. Il s'agit d'une section de l'Association Départementale des Pupilles de l'école publique. Elle inaugure sa colonie en 1939 en présence de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts¹¹ du Front Populaire. Ses statuts témoignent d'une volonté hygiéniste ; « *Son but principal est de lutter par tous les moyens contre les progrès de la tuberculose et plus spécialement d'organiser des colonies de vacances réunissant en nombre aussi*

10 Voir Coutureau Éric. *Villégiature Yeu et Noirmoutier. Îles de Vendée*. Imp. Nationale 1994 et Toulhier Bernard, *Les colonies de vacances en France, quelle architecture*, article paru dans la revue *In Situ* n° 9, avril 2008.

11 Voir Hugues Plisson *Œuvre Universitaire du Loiret : 70 ans d'histoire et de souvenir*, 2006, St Jean de Ruelle.

grand que possible les enfants des écoles fréquentant les écoles »¹² (Illustration 7 et 8¹³).



Illustration 7: La colonie de l'Œuvre Universitaire du Loiret aux Sables d'Olonne, aujourd'hui

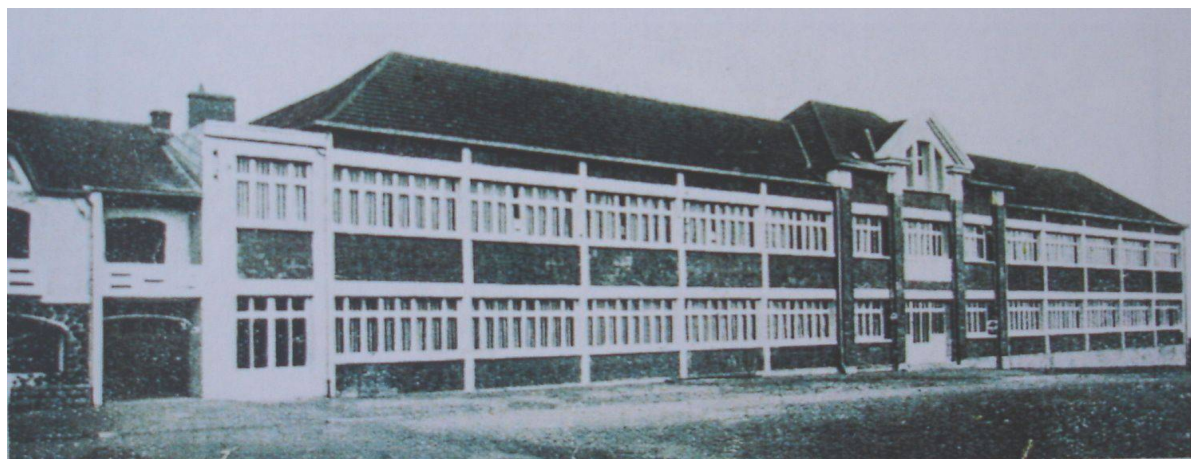


Illustration 8: Colonie de l'Œuvre Universitaire du Loiret aux Sables d'Olonne, vers 1939

Le cliché ci-dessus illustre de fait l'origine et la finalité de la colonie. Sa vaste ampleur, son fronton central et son architecture relativement austère, s'apparente à ceux des bâtiments publics, tandis que les vastes et nombreuses baies affirment la vocation sanitaire de la colonie : il s'agit, là encore, de profiter du mieux possible de l'air marin et de l'ensoleillement des Sables-d'Olonne.

Ces colonies scolaires sont concurrencées, en particulier à la fin des années 1930, par les colonies prolétariennes issues le plus souvent de municipalité de gauche, opposant

¹² *Idem.*

¹³ Photo extraite de l'ouvrage de Hugues Plisson, *Œuvre Universitaire du Loiret : 70 ans d'histoire et de souvenir*, p.27.

l'éducation communautaire à l'individualisme capitaliste. Ce modèle perdurera d'ailleurs au-delà de la Seconde Guerre Mondiale. On peut citer, à titre d'exemple, la colonie de Clermont-Ferrand fondé en 1933 par le radical-socialiste Philippe Marcombes au Château-d'Olonne (*Illustration 9*) ou encore celle de la municipalité communiste de Savigny-sur-Orge dans l'Essonne (*Illustration 10*¹⁴) qui s'installe en 1932 à La Tranche-sur-Mer.



Illustration 9: "Ker Netra", colonie de vacances de Clermont-Ferrand au Château d'Olonne



Illustration 10: Colonie de vacances de Savigny-sur-Orge à La Tranche sur mer

Le communisme n'est d'ailleurs pas le seul mouvement politique à prendre en charge l'enfance ouvrière. En témoigne, le Parti Social Français (droite conservatrice, anticommuniste), qui prend la suite des Croix-de-Feu suite à leur dissolution en 1936, est un acteur important de ce mouvement au cours des années 1930 via les colonies « Travail et Loisirs ». Les colonies issues de ce mouvement ont la particularité de se démarquer des autres œuvres de colonies de vacances. L'éducation selon la ligne politique du parti est le cheval de bataille du mouvement tandis que l'aspect sanitaire et hygiéniste est totalement absent : une santé fragile peut même exclure un enfant des colonies « Travail et Loisirs ». Selon Laura Lee-Downs, cette pratique sous-entend la politique sociale du PSF qui s'oriente vers une volonté qu'elle qualifie « d'eugéniste » afin d'assurer une régénération de la « race » française¹⁵. Les colonies issues de ce mouvement n'ont pu être repérées sur le territoire ligérien. Ceci peut s'expliquer par le fait que ce mouvement n'a pas établi de construction ex nihilo, préférant louer ou se faire prêter des « châteaux et des villas (...) par des membres fortunés du mouvement¹⁶. On peut cependant affirmer, d'après les listes consultées aux Archives Départementales de Vendée, que des colonies du PSF étaient implantées à Notre-Dame-de-Monts au sein de la Villa Beausoleil ou encore la colonie de la villa les Alouettes aux Sables d'Olonne¹⁷. Malheureusement ces sites n'ont été repérés.

14 Photo extraite du site internet de la ville de Savigny-sur-Orge <http://www.savigny.org>.

15 Voir Laura Lee-Downs, Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours, Perrin, Paris, 2009. p.287-323.

16 *Idem*

17 Archives Départementales de la Vendée, 3X2068.

Par ailleurs, les colonies catholiques continuent leur développement. Elles sont garantes de l'idéal de foi primant sur la raison, l'obéissance, l'égalité, la dépendance et l'autonomie. Ce mouvement est très présent dans la région des Pays de la Loire comme le montre la création, le 23 février 1921, de l'Association Catholique Nantaise des Colonies de Vacances (ACNCV). Celle-ci possède, gère et administre plusieurs colonies de vacances dans la région; citons par exemple, le réemploi de l'ancien hôpital à Batz sur Mer, puis l'implantation de la colonie Saint-Joseph au Croisic, ou encore de la colonie Sainte-Anne-de-Tharon à Saint-Michel-Chef-Chef¹⁸. Aujourd'hui, elles ont toutes disparues. On peut également citer la colonie Sainte Oustrille de la paroisse de Montoir-sur-Loir (Loir-et-Cher), édifiée en 1937, située au nord-ouest de la commune de Noirmoutier-en-l'Île, à proximité immédiate de la plage de Luzéronda. Le bâtiment principal est construit à la manière d'une vaste maison, s'inscrivant dans un courant architectural régionaliste avec un toit à pentes dissymétriques et des façades revêtues d'enduit rustique¹⁹ (*Illustration 11*).



Illustration 11: La colonie Sainte-Oustrille à Noirmoutier-en-l'Île. aujourd'hui

Même si l'État intervient d'un point de vue législatif -comme évoqué précédemment - en particulier à la fin des années 1930 avec le Front Populaire - le domaine de la protection sociale de l'enfance populaire est très fragmenté et politisé, le pouvoir central laissant l'organisation des loisirs enfantins aux mains des collectivités locales et/ou d'organismes privés. Ainsi, les divers mouvements organisateurs de colonies de vacances (patronages religieux, œuvres caritatives, écoles laïques, municipalités socialistes et communistes) façonnent leur propre politique sociale de l'enfance en fonction de leur orientation politique et idéologique. De fait, que le mouvement d'organisation de colonies des vacances est

18 Voir Archives diocésaines de l'évêché de Nantes. Fonds ACNCV.

19 Voir Coutureau Éric. *Villégiature Yeu et Noirmoutier. Îles de Vendée*. Imp. Nationale 1994 et Toulhier Bernard *Les colonies de vacances en France, quelle architecture ?*, article paru dans la revue *In Situ* n° 9, avril 2008.

traversé par les mêmes tensions politiques que celles de la société dans son ensemble²⁰.

Ce phénomène introduit une vraie concurrence entre les différents mouvements, il s'agit d'éduquer les jeunes colons en fonction de l'idéal que chaque œuvre défend et ainsi, créer une « meilleure » génération, saine et prospère, pour l'avenir. La compétition est tellement exacerbée, notamment entre les communistes et le Parti Social Français que les mouvements choisissent l'emplacement de leur future colonie en fonction de la présence ou non de colonies considérées comme ennemies. Il s'agit, non seulement de conquérir des territoires vierges de toutes imprégnations politiques et de « faire rayonner » la bonne cause en invitant les habitants aux manifestations de la colonie, mais aussi d'éviter les rixes entre colons lors de rencontres sur la plage. À ce sujet, Laura Lee Downs nous informe qu'une propriété susceptible d'accueillir une colonie du PSF en Loire-Atlantique (le lieu exact n'est pas mentionné) est rejetée « *en raison de la proximité de la colonie communiste qui (...) serait une source d'incidents continuels, la plage étant trop petite et ne permettant pas de mettre les enfants à l'écart* »²¹... Plus généralement, en Vendée, les colonies d'origine confessionnelle ou du mouvement issu du PSF « Travail et Loisirs » s'installent en majorité au nord du département (sur l'île de Noirmoutier, à Notre-Dame-de-Monts, à Saint-Jean-de-Monts...), tandis que les colonies de gauche s'installent plus au sud (à Saint-Hilaire-de-Riez, La Tranche-sur-Mer...)

b- Nature des aménagements.

Lors de l'enquête de terrain, 40 sites ouverts lors de la période d'entre-deux guerre ont été repérés (10 en Loire-Atlantique et 30 en Vendée). Les cas de réemplois sont majoritaires, mais dans une moindre mesure que sur le plan national. Ainsi, parmi les 40 sites repérés, seule une courte majorité (53 %) concerne des réemplois de constructions déjà existantes.

1-Les réemplois.

Ce choix d'aménagement est issu des réseaux préalablement créés par les œuvres organisatrices de colonies. Pour exemple on peut citer les catholiques qui ont leur propre organisation de locaux, susceptibles d'accueillir les colons : Locaux religieux ou scolaires, laissés libres durant les deux mois d'étés, propriétés prêtées par de riches fidèles.

Dans un premier temps, le réemploi de locaux scolaires est souvent privilégiée pour les colonies d'origine scolaire. Ce n'est que plus tard qu'elles se dirigent vers la location de propriétés. Le choix est surtout motivé par des critères de disponibilité, il l'est moins sur les conditions d'hébergement.

Les œuvres laïques les plus importantes ont les moyens financiers d'acquérir des

20 Voir Laura Lee-Downs, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Perrin, Paris, 2009, p.291.

21 *Idem*, p.305.

propriétés en bord de mer, tandis que les plus modestes se contentent le plus souvent des locations.

Enfin, certaines communes de la banlieue parisienne se tournent vers l'achat de propriétés bourgeoises.²²

Le choix du réemploi est principalement privilégié pour deux raisons. D'une part, il s'agit d'une solution économique, le prêt ou la location sont plus avantageux en terme de coût. De plus, les œuvres ne souhaitent pas investir dans des locaux ne servant que partiellement dans l'année ce qui les soumettraient à une dégradation rapide faute de temps pour les entretenir. Ensuite, si achat il y a, le réemploi permet une mise à disposition rapide des locaux, contrairement au temps que prendrait une construction complète. D'autre part selon Corinne Hubert, l'achat et l'aménagement de vieilles bâtisses peuvent être l'occasion de réaliser des opérations immobilières intéressantes et de prendre une « revanche sociale » en se réappropriant l'instrument de loisirs des classes possédantes.

Les villas et hôtels de voyageurs

Les villas et hôtels de voyageurs de bords de mer sont très appréciés des œuvres de colonie de vacances. Elles sont choisies en particulier en fonction de leur capacité à être converties en colonies. On peut citer par exemple l'hôtel Bellevue à la Bernerie-en-Retz. Il s'agit d'un château, transformé en hôtel au début du XX^{ème} siècle, puis en maison de convalescence durant la guerre 1914-1918. Enfin dans les années 1930, la propriété fut achetée par une association pour un usage de colonie de vacances (*Illustration 12*)²³. Le bâtiment a été rasé en 1960.



Illustration 12: L'hôtel de Bellevue dans les années 1930, à la Bernerie-en-Retz.

²² Voir Hubert Corinne, *Demain, on part en colo ; les colonies de l'actuel Val-de-Marne sous la III^{ème} République*, Mémoire de maîtrise, 1986.

²³ Voir Guittery Marc, *Histoire illustrée de la Bernerie, des origines au III^{ème} millénaire*, p.100.

On peut également citer la Villa Remember, située sur la corniche de Saint-Hilaire-de-Riez acquise dans les années 1930, par l'association de l'entraide universitaire de Paris. Au fil des années, d'autres édifices sont construits autour de la villa ; pour atteindre en 1982, une capacité d'accueil de 82 personnes (*Illustration 13 et 14*).



Illustration 13: La villa Remember à Saint Hilaire de Riez, aujourd'hui



Illustration 14: Vue d'ensemble sur la colonie de la villa Remember à Saint Hilaire de Riez, aujourd'hui.

Les établissements scolaires.

Il s'agit de la majorité des réemplois pour cette époque. Il présente l'avantage comme expliqué ci-dessus d'être une solution économique. La nature de l'établissement détermine celle des types œuvres hébergés : les écoles publiques accueillent les colonies scolaires et municipales tandis que les écoles privées hébergent les colons des œuvres catholiques.

On peut citer par exemple à Notre-Dame-de-Monts la colonie Saint-Denis d'Ambroise qui est hébergée au sein de l'école de Notre-Dame (*Illustration 15*) au cours des années 1930.



Illustration 15: La colonie Saint-Denis-d'Ambroise au sein de l'école Notre-Dame, Notre-Dame-de-Monts.

Il s'agit d'un édifice, datant à première vue, du premier quart du XX^{ème} siècle, de plan allongé disposant d'un fronton en façade, dont le tympan présente une niche à statue abritant une Vierge, témoignant de l'origine confessionnelle du bâtiment. Ce fronton central constitue le point de symétrie du bâtiment. De part et d'autre de celui-ci, on peut observer une répartition symétrique des baies et des portes d'accès accentuées par la présence des moulures.

Les châteaux

Dans le cas des réemplois de château, il s'agit pour le territoire ligérien, le plus souvent d'achat et non de prêt ou de location. Ainsi, on trouve par exemple le Château des Tourelles à Pornichet (*Illustration 16 et 17*). Il est érigé en 1830, par le baron d'origine belge Wanters, puis passe successivement aux mains des familles Flornoy et Legrand. En 1938, il est acquis par la mairie du XII^{ème} arrondissement de Paris qui l'aménage et en fait un lieu de colonie de vacances dès 1939²⁴. Peu à peu, le centre s'est agrandi et des bâtiments vraisemblablement à usage de dortoirs ont été édifiés au tour du château (*cf.* à droite de l'illustration 16). La colonie ferme en 2005. Inexploité, le château se dégrade rapidement, il est racheté en 2008 par une société privée qui l'aménage en centre de thalasso-thérapie et en hôtel 4 étoiles.²⁵

²⁴ *Le patrimoine des communes de Loire-Atlantique*. Paris : Flohic éditions 2000, 2 vol. (Le patrimoine des communes de France) : Pornichet : tome 1, pages 118-125.

²⁵ Voir Ouest-France, édition de La Baule, *Une thalasso au château des Tourelles en 2011*, 26 septembre 2008.



Illustration 16: Le château des Tourelles (dit Flornoy) au début du XX^{ème} siècle, Pornichet.



Illustration 17: Le château des Tourelles aujourd'hui, Pornichet.

D'autres exemples existent dans la région, comme le château de Brécean au Pouliguen, aujourd'hui mairie de la commune, qui a abrité une colonie de vacances à partir de 1915.

Les forts

Les colonies hébergées au sein de locaux militaires sont peu nombreuses sur le territoire ligérien. Seuls deux édifices de ce type ont été repérés lors de l'enquête de terrain. Le fort Saint-Pierre situé à proximité de la Pointe des Dames, dans le Bois de la Chaise sur la commune de Noirmoutier-en-l'Île (*Illustration 18*).



Illustration 18: Le fort Saint-Pierre à Noirmoutier-en-l'Île.

Ce site a eu plusieurs affectations. Il fut d'abord bâtiment de défense, avant d'être transformé à des fins d'extension de l'hôtel voisin. Il abrite aujourd'hui l'école de voile municipale de la commune de Noirmoutier-en-l'Île. Cette illustration nous montre que dans le cas de bâtiments militaires, les réemplois nécessitent de vastes aménagements : pour qu'ils puissent être fonctionnels, des pignons et un toit ont été ajoutés. Cette extension est parfaitement visible : il s'agit des parties supérieures en briques et des ouvertures de formes rectangulaires avec un encadrement lui aussi en briques, tandis que les ouvertures originelles ont une forme de demi-lune.

Corinne Hubert nous signale aussi, le réemploi du fort de la Pierre-Levée sur l'île d'Yeu par la paroisse Saint Germain-de-Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) entre 1934 et 1939²⁶. Construit à partir de 1856, le site a servi, tour à tour de caserne, de colonie de vacances, de dépôt d'internés civils allemands et de prison d'État. Philippe Pétain y purgea d'ailleurs une partie de sa peine de réclusion à perpétuité de 1946 à 1951. Le site est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1984²⁷. Aujourd'hui, le fort sert de locaux aux associations de l'île.

Les établissements religieux

Enfin, certaines congrégations religieuses privilégient l'accueil de colon au sein de leurs propres locaux. Il s'agit là encore d'un souci d'économie, mais aussi de saisir l'opportunité d'utiliser des bâtiments laissés vacants durant les mois d'été. Ainsi à Bourgenay, sis Talmont Saint-Hilaire, les religieuses de la communauté de Mormaison, présente à partir de 1911, mettent en place dans leurs locaux l'école sainte-Mélanie puis en 1927 une école de garçons. Ces locaux, libres l'été, accueillent la colonie Notre Dame de l'Espérance (*Illustration 19*).



Illustration 19: La colonie Notre-Dame-de-l'Espérance, Talmont-Saint-Hilaire.

²⁶ Voir Hubert Corinne, *Demain, on part en colo ; les colonies de l'actuel Val-de-Marne sous la III^{ème} République*, Mémoire de maîtrise, 1986, p.317.

²⁷ Mérimée PA00110147.

D'après les témoignages recueillis lors de l'enquête de terrain, l'édifice est antérieur à l'implantation de la communauté religieuse, il s'agirait selon les témoignages d'une ancienne ferme.

La typologie de l'édifice semble confirmer cette hypothèse même s'il se peut qu'au fil du temps les volumes originels aient été modifiés : il s'agissait d'un logis à vocation multiple avec à droite la fonction d'habitation avec une porte centrale et à gauche une partie à usage d'étable ouverte, grâce à deux grandes baies de plein cintre. La toiture à croupes est surmontée de deux épis de faîtage en zinc. L'encadrement des fenêtres ainsi que le chaînage des angles du bâtiment, composés de briques et de tuffeau, semblent nous indiquer une construction à la charnière des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Les bâtiments appartiennent toujours à la communauté religieuse et abritent aujourd'hui un centre de formation pour apprentis. Ils servent toujours de lieu d'hébergement pour une colonie de vacances durant l'été.

D'autres exemples existent en Loire-Atlantique, comme aujourd'hui, le centre de la Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie, au lieu-dit le Razay à Piriac-sur-Mer qui appartenait à une congrégation des sœurs de Chantennay durant les années 1930 et accueillait des enfants l'été (*Illustration 20*).



Illustration 20: La colonie de fédération des oeuvres laïques de Haute-Savoie, Piriac-sur-mer

2- Les constructions *ex-nihilo*.

Le cas des colonies de vacances construites *ex-nihilo* durant cette période, concerne 19 centres répertoriés. Il s'agit le plus souvent de bâtiments uniques et multifonctionnels, regroupant sous un même toit toutes les fonctions de la colonie.

L'exemple le plus emblématique sur le littoral ligérien est sans aucun doute celui de la Colonie la Touraine située en bordure de forêt domaniale à Longeville-sur-Mer. Sa construction date de 1937 et son inauguration de 1939.

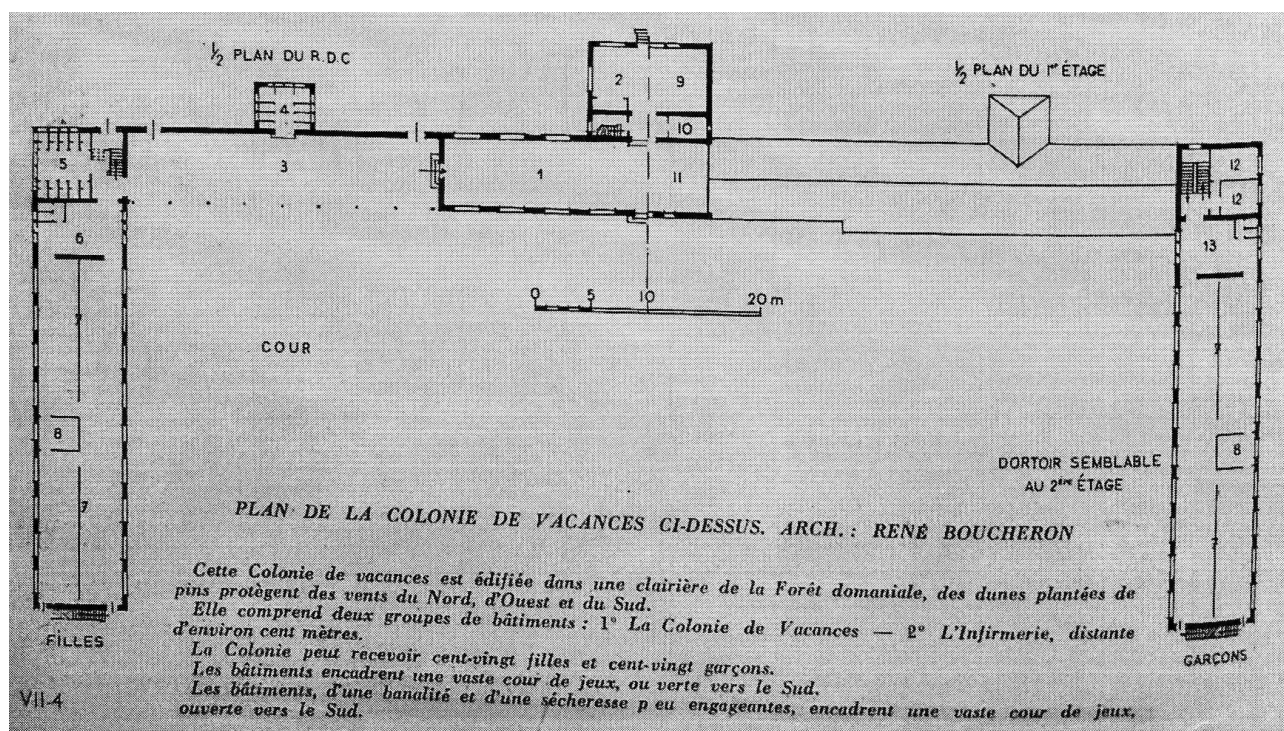


Illustration 21: Plan de la colonie la Touraine propriété de département d'Indre et Loire, Longeville-sur-mer.

Il s'agit d'un centre, édié par l'architecte Boucheron, composé d'un bâtiment central et prolongé de deux ailes en retour (Illustration 21²⁸). La partie centrale est composée d'un seul étage et abrite l'administration centrale de la colonie, ainsi que l'intendance (réfectoire, lingerie, etc.) tandis que les deux ailes abritent les dortoirs (Illustration 22²⁹). À droite pour les garçons et à gauche pour les filles. Les bâtiments encadrent une vaste cour de jeux, séparée autrefois en son centre par une barrière, afin que garçons et filles ne s'y rencontrent pas. Seule l'infirmerie est éloignée de ce bâtiment central d'une centaine de mètres, afin d'isoler les enfants contagieux.

28 Plan extrait de la revue Architecture d'Aujourd'hui, numéro spécial *Vacances et loisirs* n°7, juillet 1939

29 Photo extraite d'une carte postale ancienne Éditions Cimy, Collection particulière Conseil Général d'Indre-et-Loire



Illustration 22: Colonie de vacances la Touraine à Longeville-sur-Mer.

La colonie, inaugurée en 1939, située en zone interdite pendant la Seconde Guerre mondiale, est rapidement occupée par l'armée allemande. Ce n'est qu'à l'été 1947 qu'elle accueille ses premiers colons, en raison des vastes travaux de remise en état nécessaires au sortir de la guerre. Elle pouvait accueillir 240 colons. Toujours en activité sa capacité actuelle est de 150 enfants.

Il s'agit, avec le centre de l'œuvre universitaire du Loiret, d'un des plus grands centres construits ex-nihilo, pour la période. Des constructions plus modestes existent, mais conservent le plus souvent l'idée d'un bâtiment unique fonctionnel.



Illustration 23: La colonie Ker-Morvan à Notre-Dame-de-Monts

On peut citer, à titre d'exemple la colonie Ker-Morvan à ou encore les Goélands à L'Épine sur l'île de Noirmoutier. La première est fondée en 1931 par l'abbé René Pasquet et la seconde en 1925 par l'abbé Vinnet. Elles présentent les mêmes caractéristiques que le centre de Longeville précédemment cité, mais à plus petite échelle (*illustration 23*).

Par ailleurs, certains bâtiments à usage de colonies de vacances édifiés au cours des années 1930, ne présentent aucun signe distinctif par rapport à une habitation considérée comme normale. Peu d'entre elles ont été repérées, sans doute du fait de leur nature même, mais on peut penser, compte tenu des archives communales consultées³⁰, que ces petites structures étaient assez nombreuses.



Illustration 24: Colonie la Belle-Estoile, vers 1950, Notre-Dame-de-Monts

Enfin des cas de colonie refermée sur elles-mêmes ont été repérés. Il s'agit de centres dont les bâtiments constituent également la limite extérieure de la colonie. Ils sont disposés de façon à enclore la colonie dans son ensemble. Au milieu du centre on trouve généralement une cour à usage de terrain de jeux pour les enfants. Il peut s'agir d'une construction neuve, comme la colonie de SAVIGAMP à Noirmoutier-en-l'Île (*Illustration 25*³¹), ou du résultat d'élévations successives, par exemple le centre « Catmarins » à L'Épine dont la construction s'est étalée entre 1925 et 1965 (*Illustration 26*) .



Illustration 25: Vue aérienne de la colonie SAVIGAMP, Noirmoutier-en-l'Île.



Illustration 26: La colonie des Catmarins, L'Épine.

³⁰ Archives communales de Notre-Dame-de-monts (Association les amis de Notre-Dame de-Mont) et archives communales des Sables d'Olonne.

³¹ Vue aérienne issue sur site GéoPortail: <http://www.geoportail.fr>

Les colonies de vacances et la Seconde Guerre mondiale

La Seconde Guerre a un effet paradoxal sur le mouvement des colonies de vacances, véritablement lancé dans les années 1930. Elle constitue d'une part un véritable coup d'arrêt pour ensuite participer à une vraie explosion du mouvement au sortir de la guerre, avec une multiplication des œuvres organisatrices et des constructions de colonies.

Dans un premier temps, certains centres sont réaffectés à l'accueil de réfugiés républicains espagnols fuyant la répression franquiste. Par exemple, la colonie de vacances de la ville de Melun, édifiée en 1934 avec des bâtiments préfabriqués de construction légère (*Illustration 27*³²), accueille le 11 février 460 réfugiés espagnols.



Illustration 27: La colonie de vacances de la ville de Melun à Tharon-Plage vers 1950.

C'est également le cas la colonie de la ville de Clermont-Ferrand aux Sables d'Olonne, de la colonie municipale de Dreux à Saint Brévin ou encore de la colonie de la SNCF « Fleur de France » à Pornichet.³³

Après la défaite de 1940, les colonies situées sur le littoral Atlantique se trouvent dans une zone interdite édifée par les allemands. Cette zone est une bande de terre de quelques kilomètres de large le long des côtes, interdite aux civils de l'intérieur des terres afin de faciliter la défense du territoire par la construction du mur de l'Atlantique. Nombres d'entre elles sont réquisitionnées par l'armée allemande et transformées pour un tout autre usage. Les dégradations sont importantes et le pillage du mobilier est quasi systématique, comme en témoignent les dossiers de dommages de guerre constitués par les œuvres, au sortir de la guerre devant le Ministère de la Reconstruction. Par exemple, la colonie Saint-Pierre

³² Photo extraite de : *Résidence le Cormier, 1934-1988, Un petit coin de paradis sous un coin de ciel bleu*, Archives communales de la ville de Melun.

³³ Voir Cavaro François, *L'impact de la guerre d'Espagne sur la population de Loire-Inférieure, 1936-1939*, Mémoire de Master 2, Université Rennes 2, 2008.

des Corps, situé aux Rençais à Pornichet a été occupé par l'armée allemande du 1er juin 1940 au 8 mai 1945. Les dommages sont si importants qu'une demande de réparation matérielle de l'occupation est adressée au même ministère. La consultation de ce dossier aux archives départementales de Loire-Atlantique témoigne de vastes modifications, on y apprend que les installations de la colonie ont été transformées en atelier de réparation de véhicules allemands³⁴. Le témoignage d'un des riverains illustre cet état de fait « *Quelques jours après le départ des troupes anglaises, en juin 1940, des soldats allemands ont occupés la colonie (...) à différentes reprises j'ai vu des camions sortir de la propriété chargés de lits, literie et mobiliers divers (...). À partir de juin 1941 des démolitions diverses ont été faites par les allemands (...) j'ai pu constater, à mon retour en juin 1945 que les locaux étaient transformés en atelier de réparations et que rien ne restait du mobilier de la colonie* ». ³⁵

De nombreux autres cas similaires ont été rencontrés lors de la recherche archivistique. On peut citer par exemple la colonie de Saint-Maur des Fossés acquise en 1929 à La Baule (*Illustration 28 et 29*), la colonie sanitaire de la Pierre-Attelée à Saint Brevin-les-Pins, ou encore celle de la préfecture d'Indre-et-Loire à Longeville-sur-Mer. En fait, la quasi-totalité de ces édifices de grandes envergures a été occupée pendant la guerre.



Illustration 29: La colonie de Saint-Maur-des-Fossés, vers 1970, La Baule



Illustration 28: La colonie de Saint-Maur des Fossés, aujourd'hui, La Baule.

La fin de la Seconde Guerre Mondiale pose un nouveau problème, notamment celui de permettre aux enfants victimes de la guerre de bénéficier des vertus reconnues des

³⁴ Voir Archives départementales de Loire-Atlantique dossier 178 W 125.

³⁵ *Idem*

colonies de vacances et des bienfaits du grand-air. Le conflit mondial a, en effet, confiné nombre d'entre eux dans le désordre urbain, l'insalubrité et l'insuffisance alimentaire, poussant certains au vol et au mensonge devant les autorités³⁶. Ainsi, les colonies de vacances connaissent une renaissance quasi immédiate après la guerre surtout parce qu'elles sont perçues comme une réponse à la crise sanitaire ainsi qu'à la perte de repères sociaux et de valeurs des enfants. La relance des colonies de vacances en 1945 et 1949 devient donc une priorité nationale faisant l'objet d'un subventionnement important

III- L'âge d'or des colonies de vacances (1945-1965).

a- Une politique incitative.

Cette période correspond à une explosion considérable du nombre d'enfants partant en colonie de vacances ainsi qu'une forte croissance d'implantation des colonies de vacances en particulier sur le littoral ligérien. Ainsi, selon Bernard Toulhier³⁷ le chiffre des enfants accueillis au sein des colonies de vacances aurait triplé entre 1945 et 1948 pour atteindre près d'un million de colons. La grande partie (119 sur 234) des édifices repérés lors de l'enquête de terrain a été édifiée ou réemployée durant cette période ; il s'agit à 65 % de construction ex-nihilo. Ce chiffre est d'ailleurs plus important en Vendée où le taux de constructions nouvelles durant cette période atteint 78 %, alors qu'il n'est que de seulement 42 % en Loire-Atlantique.

L'État joue alors un rôle d'incitation majeur dans cette explosion, en particulier pour le début de cette période. Ainsi de 1945 à 1965 les subventions versées par les différents services de l'État permettent une prise en charge de 50% des frais de fonctionnement d'une colonie, puis à mesure que la France se relève des dégâts engendrés par le conflit mondial, les subventions diminuent 50 % à 10 % entre 1950 et 1956³⁸.

De plus, l'État apporte un soutien considérable à la création des colonies de vacances en subventionnant l'achat de construction existante, la construction de nouveaux bâtiments ou encore en aidant à la réparation de dommages de guerre.

Mais l'État n'est pas seulement un acteur économique, il légifère et réglemente également les centres accueillant des enfants. Les instructions de 1949 complètent l'arrêté du 14 avril 1949 sur l'installation et l'aménagement des colonies de vacances et fixent une ligne directive qui sera suivie pour les décennies à venir, tant d'un point de vue architectural que

36 Voir Lee-Downs Laura, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Perrin, Paris, 2009. p.333.

37 Voir Toulhier Bernard « *Les colonies de vacances en France, quelle architecture ?* », article paru dans la revue *In Situ* n° 9, avril 2008.

38 Voir Houssaye Jean, *Le livre des colos Histoire et évolutions des centres de vacances pour enfants*, La documentation française, Paris, 1989. p. 148.

d'un point de vue pédagogique ; les deux étant bien entendu liés.

Les mesures législatives mises en place induisent une professionnalisation des personnels des colonies de vacances. En 1954, les premiers diplômes nationaux de moniteurs et de directeurs sont créés et confirment le mouvement de structuration lancé en 1937, par la création du premier centre d'entraînement pour les personnes encadrant les colonies de vacances.

Les instructions préconisent un certain nombre de mesures dont des effectifs restreints à une cinquantaine d'enfants, le classement de ceux-ci par tranches d'âges, un aménagement fonctionnel où l'espace est réparti (dortoirs, salle de jeux, réfectoires, administration, etc.) et de vastes terrains de jeux (d'environ 1,5 hectare) (*Illustration 30*³⁹). Ces dispositions témoignent de la volonté d'apporter à l'enfant les outils d'accès à une plus grande autonomie.

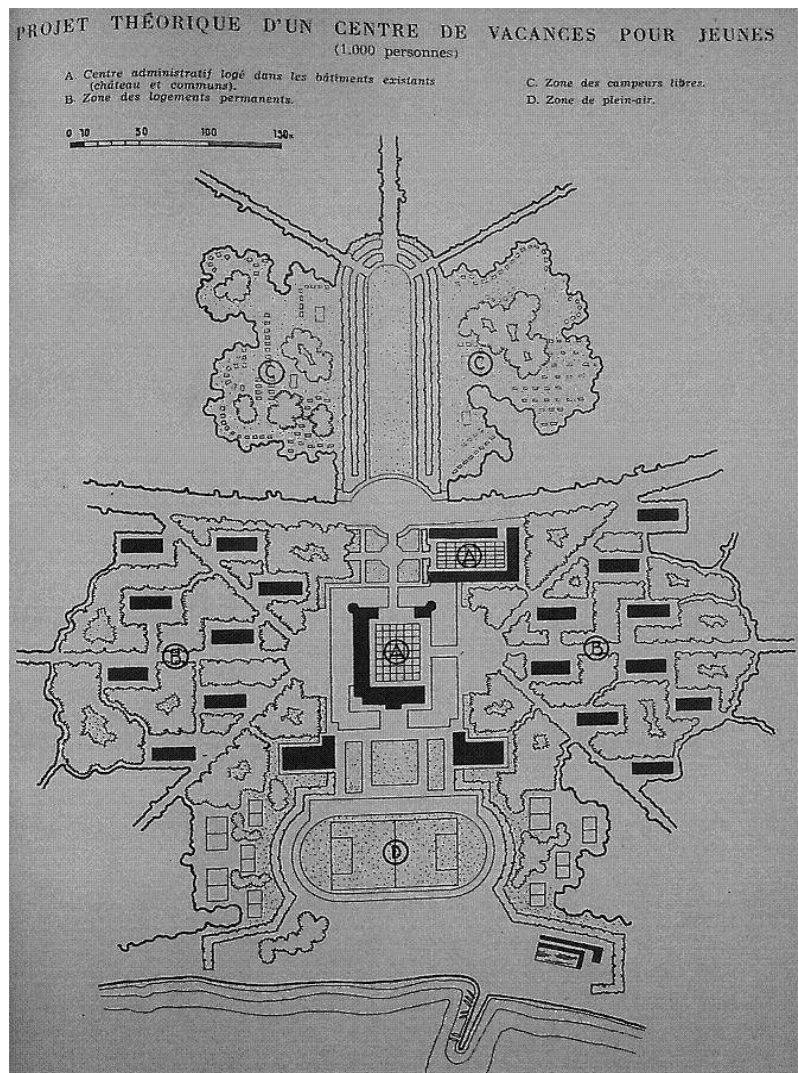


Illustration 30: Projet théorique d'une colonie de vacances élaboré selon les préconisations du ministère de la Jeunesse et des Sports

39 Voir Architecture Française, n° 89-90, 1949. p.15

Ce projet théorique, présenté en 1947 par 3 architectes (A. Brauner, F. Peatrik et F. Riesel-Brauner) lors de l'exposition de l'habitation et de l'urbanisme apporte les deux solutions en vogue de l'époque : le réemploi de bâtiments et les constructions ex-nihilo. Le centre de la colonie (A) est en fait un château réaménagé en centre administratif, tandis que de part et d'autre on peut voir de nouvelles constructions abritant les activités destinées aux enfants (dortoirs, salles et espaces de jeux...).

Cette politique d'incitation à l'installation de colonie de vacances est aussi perceptible par la concession d'une partie du domaine de l'État notamment à des municipalités communistes de la banlieue parisienne. Les forêts domaniales peuvent offrir de vastes espaces et sont propices aux installations sommaires⁴⁰. Ainsi, la décennie d'après-guerre voit l'implantation de nombreuses colonies dans la forêt domaniale vendéenne. Deux pôles principaux ont été repérés :

-à Fromentine, où l'on trouve les colonies des Éclaireurs de France de Nantes (en 1948) , de la ville du Blanc-Mesnil et de Viry-Châtillon.

-dans la forêt de Sion à Saint Hilaire-de-Riez (*Illustration 31*⁴¹) où s'implantent les colonies suivantes :

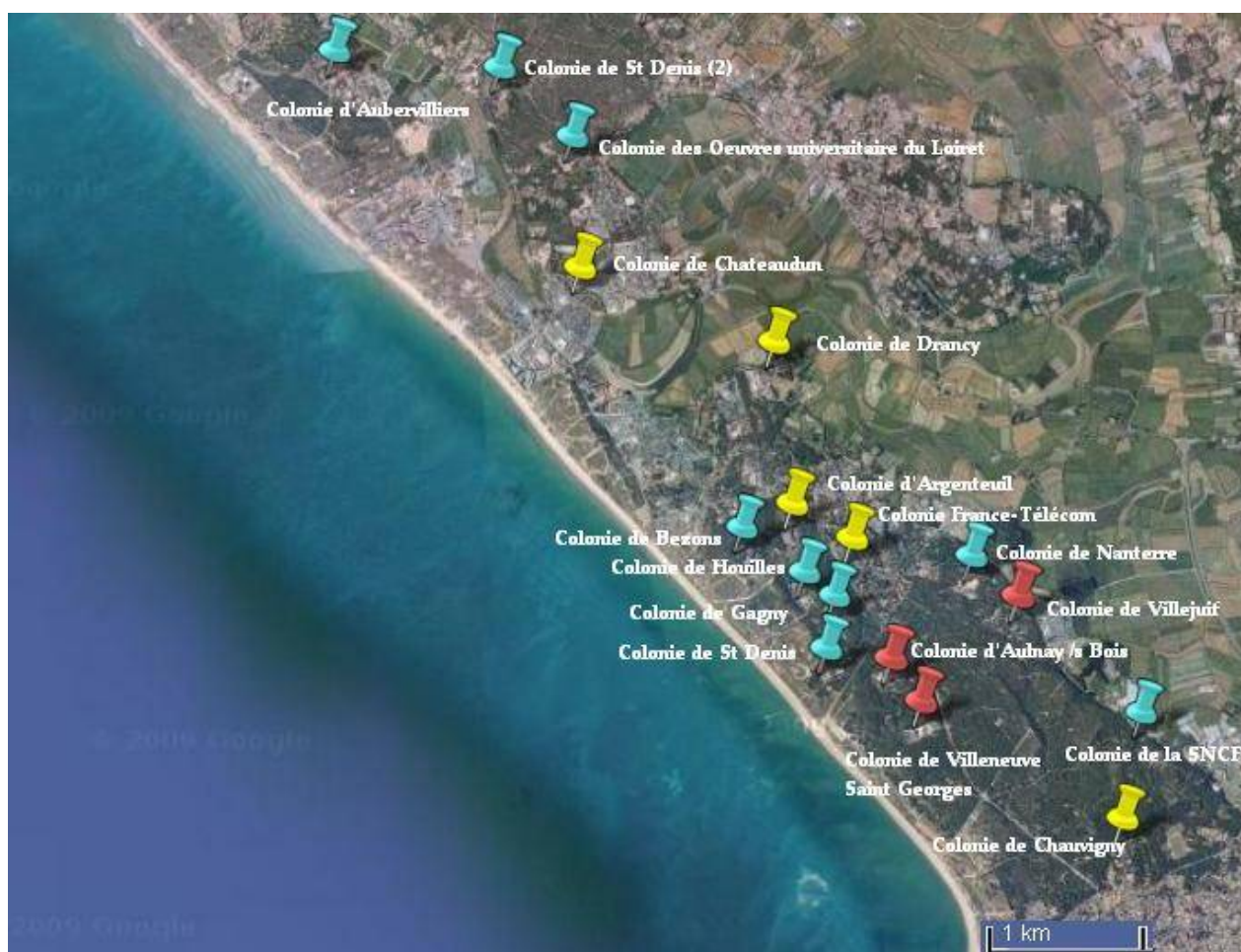


Illustration 31: L'implantation des colonies de vacances en Forêt de Sion à Saint Hilaire-de-Riez.

40 Voir article de Bouffet Jean-Paul, Auffret Alain, la décolonisation en forêt domaniale des Pays de Monts, RDV techniques n°22, ONF, Automne 2008.

41 Vue Aérienne extraite de Google Earth (Image © 2009 IGN-France)

La puissance du Parti Communiste Français au sortir de la Seconde Guerre Mondiale (premier groupe parlementaire lors des législatives de novembre 1946 avec plus de 28 % des voix devant le parti de centre droit, Mouvement Républicain Populaire à 25,9 % et la SFIO qui obtient 17,8% des voix), explique pour partie les cessions du domaine de l'État à des municipalités communistes. Ce point doit cependant être nuancé car les communistes quittent le gouvernement dès 1947, alors même que beaucoup de colonies ne sont pas encore installées. Or, aucune personnalité politique communiste ne dirige, entre 1944 et 1949, le ministère de l'Agriculture dont dépend directement la gestion des forêts domaniales

L'État n'est pas le seul acteur en matière de réglementation concernant l'implantation des colonies de vacances. Des communes du littoral des Pays de la Loire prennent elles aussi des dispositions. Certaines encouragent et soutiennent l'implantation de telles structures sur leurs territoires du fait du développement touristique qui en découle. Cependant il faut contrôler ces installations. Par exemple, en 1949, la commune de Saint-Brevin-les-Pins considérée comme sinistrée au sortir de la guerre, prend des dispositions d'ordre urbanistique à propos des colonies de vacances et précise dans son rapport du conseil municipal du 20 mai 1949 que « *la municipalité, soucieuse de la santé physique et morale des enfants, mais aussi chargée de protéger l'avenir touristique de la localité (a) cru pouvoir concilier les deux, en réglementant dans le plan d'aménagement qui lui est imposé, l'installation des colonies de vacances dans un immense périmètre boisé comportant un accès à la mer (...), la plage de Saint-Brevin, qui s'étend sur plus de 8 km est suffisamment vaste pour permettre cette réglementation au mieux des intérêts des uns et des autres* »⁴². D'autres communes refusent l'implantation de colonie sur leur territoire. La ville de Pornic prend un arrêté le 3 mai 1947, faisant suite au projet d'installation d'une colonie au sein « *du principal hôtel de Pornic* ». D'après le conseil municipal ce projet « *apparaît d'une gravité exceptionnelle susceptible, s'il se réalise, de compromettre l'existence de Pornic en tant que station balnéaire (...), la ville n'a acquis son développement et sa réputation que par l'exploitation des bains de mer et par son caractère familial* » ; le conseil municipal décide donc « *que l'intégralité du territoire de Pornic est interdit à tout groupement de colonies de vacances* »⁴³.

Ces décisions ont un impact déterminant en ce qu'elles conditionnent l'implantation de colonies sur ces communes. Saint-Brévin-les-Pins compte 26 colonies en 1959 (dont 22 dans le périmètre défini par l'arrêté de 1949 entre « la rivière du Boivre et la commune de Saint Michel-Chef-Chef »), tandis qu'à la même date Pornic n'en compte aucune.

42 Archives communales de Saint-Brévin-les-Pins.

43 Archives communales de Pornic

b- De nouveaux acteurs et de nouveaux objectifs.

Après la Seconde Guerre Mondiale, de nouvelles colonies sont organisées dans un élan de solidarité envers les enfants victimes du manque de nourriture et de la pauvreté. Il s'agit, dans un premier temps, de leur apporter une aide alimentaire et de les faire profiter des bienfaits de la nature. Cette volonté, que l'on peut qualifier d'hygiéniste au même titre que le mouvement des années 1920, va peu à peu s'estomper à mesure que la situation sanitaire et sociale de la France s'améliore.

Les finalités éducatives et pédagogiques prennent rapidement le dessus., c'est la concrétisation de la volonté d'introduire des méthodes pédagogiques plus dynamiques et plus actives dans les colonies, comme le montre la tendance progressive à la professionnalisation du personnel encadrant. Le programme de ces formations nous renseigne sur les finalités accordées aux colonies de vacances. Il s'agit de favoriser la vie collective en internat, l'apprentissage par l'action, la mixité, le brassage des origines sociales, professionnelles et religieuses. Les activités créatrices et sportives occupent une place prépondérante. Les séjours doivent être pensés en fonction des besoins et des possibilités des enfants. Ce sont les principes du mouvement de *l'Éducation Nouvelle* : il faut agir selon le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. Les installations dans lesquelles vont s'implanter les colonies de vacances sont déterminantes. Pour suivre ce principe *d'Éducation Nouvelle*, elles doivent accueillir de faibles effectifs (ou tout au moins divisé par tranches d'âges), les programmes scolaires doivent être moins présents et surtout le milieu d'implantation de la colonie doit être le support de l'éveil à la curiosité. De ce programme éducatif découle une doctrine architecturale, dont les prémices apparaissent dans les journées d'étude sur les colonies de vacances des Céméa en 1949 et aboutissent à un énoncé en 1964 repris dans la revue *Le Moniteur à destination des architectes*⁴⁴.

La mise en place d'avancée sociale par l'État, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, fait apparaître de nouveaux acteurs dans le domaine de l'organisation de colonie de vacances. Aux patronages laïques et religieux, aux colonies municipales (plus ou moins politisées) ou associatives s'ajoutent les colonies issues du monde du travail. Les comités d'entreprise instaurés par l'ordonnance du 22 février 1945, et auxquels on accorde des attributions sociales et culturelles vont s'approprier une grande part de l'organisation des centres de vacances. Cette activité deviendra même, au cours des années 1960, leur activité principale pour bon nombre d'entre eux. Ils procèdent alors à d'importants investissements immobiliers. Une grande partie du parc immobilier actuel des centres de vacances notamment au nord du département de la Loire-Atlantique résulte de ces constructions.

⁴⁴ Voir Bataille Jean-Marie, *Éducation et colonies de vacances : un lien à questionner*, article à paraître dans *Architecture et Éducation*, Éditions Matrice, Paris 2010.

Ainsi comme le démontre Bernard Toulier⁴⁵, tous les comités d'entreprises publiques administrent une ou plusieurs colonies de vacances. Les cas qu'il cite dans son article sont applicables au domaine géographique de cette étude. En voici quelques exemples, EDF-GDF gère une colonie au château de Tréambert à Mesquer ; la SNCF possède deux centres à Pornichet (*Illustration 32*) et Saint Hilaire-de-Riez ; les PTT sont propriétaire de 3 infrastructures, à Piriac-sur-Mer, Saint Hilaire-de-Riez et Brétignolles-sur-Mer; les compagnies des Houillères étaient installées à Saint Brévin les Pins et Saint-Gilles-Croix-de-Vie.



*Illustration 32: La villa "Fleurs de France",
propriété de la colonie de vacances de la SNCF*

Les entreprises privées suivent aussi ce mouvement. Sont installées sur le littoral ligérien, les colonies d'entreprises du secteur automobile (Renault à La Turballe, Citroën à Saint-Brevin-les-Pins, Peugeot à la Guérinière et sur l'île d'Yeu), et les colonies des entreprises issues de l'industrie pétrochimique et métallurgique (Total à Saint-Jean-de-Monts, Rhône-Poulenc à la Turballe (*Illustration 33*) et à Pornichet, Usinor à Saint Brévin, etc.).



*Illustration 33: La villa Belmont, ancienne
propriété du comité d'entreprise de la société
Rhône-Poulenc, à la Turballe*

⁴⁵ Voir Toulier Bernard « Les colonies de vacances en France, quelle architecture ? », article paru dans la revue *In Situ* n° 9, avril 2008. p.24.

Les organisations sociales représentatives du monde agricole suivent également le mouvement, citons par exemple les Mutelles Sociales Agricoles de la Sarthe et du Maine qui achètent respectivement le domaine de Port-aux-Rocs, en 1948 (*Illustration 35*⁴⁶) et de Pen-Avel au Croisic, en 1952 (*Illustration 34*)



Illustration 35: Colonie de vacances de Port-aux-Rocs au Croisic



Illustration 34: Colonie de vacances de Pen-Avel au Croisic

Enfin, un nouvel acteur du monde des colonies de vacances apparaît durant cette période. Il s'agit des colonies de vacances issues de diverses fédérations à vocation laïque et sociale. Les deux principales sont la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL), devenue ligue de l'enseignement et la Fédération des Pupilles de l'enseignement public (PEP) et leurs antennes départementales.

La FOL est une fédération d'associations d'éducation populaire et laïque fondée en 1866. Elle intervient dans les domaines de l'éducation, des pratiques culturelles et artistiques, des activités sportives, des vacances et des loisirs, de l'intervention sociale et de la solidarité.

Les PEP sont une association fondée en 1915 pour venir en aide à 300 000 orphelins de la Première Guerre mondiale. Dès 1925, les PEP ont ouvert leur champ d'action vers les enfants et les jeunes délaissés, oubliés et exclus. Elles agissent pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, la culture, la santé, les loisirs et la vie sociale.

Ces deux associations possèdent ou gèrent beaucoup de colonies sur le territoire étudié. Bien qu'elles soient toutes les deux antérieures à la Seconde Guerre mondiale, leurs implantations sur le littoral ligérien, via des colonies de vacances, apparaissent exclusivement après 1945.

⁴⁶ Photo extraite de la carte postale *Port-aux-Rocs, centre de vacances de la mutualité sociale agricole de la Sarthe*, Éditions du Gabriel Pierre Arthaud et Cie, Saint-Herblain.

Les PEP et leurs sections départementales possèdent beaucoup de colonies de vacances. On peut citer par exemple les PEP de la Vienne qui achètent la villa Bellevue en 1950 à la Tranche-sur-Mer et procèdent à de vastes aménagements sous la direction de l'architecte Piard (*Illustration 36*), mais aussi les PEP de l'Oise à Pornichet qui s'installent au sein de la villa Ker Gaïdic en 1951 (*Illustration 37*) ou encore les PEP des Yvelines à Piriac-sur-Mer qui acquiert en 1993 la colonie du comité d'établissement de Thomson.



Illustration 36: Colonie de vacances de PEP de la Vienne à La Tranche-sur-Mer

Illustration 37: Ancienne colonie de vacances des PEP de l'Oise à Pornichet

Le centre le plus emblématique de la Fédération des Oeuvres laïques sur le territoire concerné par l'étude se situe à Jard-sur-Mer, au sud de la Vendée. Il s'agit de l'ensemble de colonies de vacances « Porte Océane » situé dans la forêt de l'Abbaye et géré par cinq fédérations différentes (Rhône, Drôme, Marne, Saône-et-Loire et Vendée). Construites entre 1957 et 1961 par l'architecte Jean Debarre, les colonies ont globalement le même ordonnancement (*Illustration 38 et 39*).



Illustration 38: Colonie de vacances de la FOL 85



Illustration 39: Colonie de vacances de la FOL 69

Aujourd'hui, la colonie de la Marne a disparu, celle de la Vendée est fermée depuis 2007, La Drôme est toujours en activité, tandis que le centre appartenant à la FOL du Rhône et fermé depuis 2005 fait actuellement l'objet du projet de rachat par la ville de Lyon.

C- Types d'hébergement et de bâtiments des colonies de vacances.

Les deux tendances, établies au cours des années 1930, à savoir d'un côté le choix de réemployer des bâtiments déjà existants et de l'autre la préférence pour la construction de bâtiments dédiés aux colonies de vacances continuent d'exister. Cependant, elles n'ont pas la même proportion, alors que le réemploi était plutôt privilégié durant l'entre-deux-guerres, on assiste entre 1945 et 1965 à une prédominance de nouvelles constructions.

1- Les réemplois.

Malgré l'encouragement de l'État pour les constructions nouvelles, qu'il juge moins coûteuses que les réemplois de bâtiments, la tendance au recyclage continue, notamment dans le département de Loire-Atlantique où 15 des 27 colonies repérées sur le terrain et ouvertes entre 1945 et 1954 sont des réemplois (soit 56 %), la tendance se confirme durant la décennie suivante puisqu'elle concerne 9 des 16 colonies ouvertes durant cette période.

La situation est largement différente en Vendée, où les constructions nouvelles sont largement majoritaires. Elles représentent 83 % des 42 colonies ouvertes entre 1945 et 1954 et 73 % des installations entre 1955 et 1964.

Type de bâtiment des colonies
ouvertes entre 1945 et 1965 en Vendée

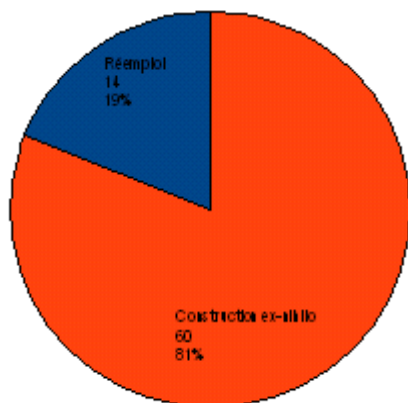


Illustration 41.

Type de bâtiment des colonies
ouvertes entre 1945 et 1965 en Loire-Atlantique

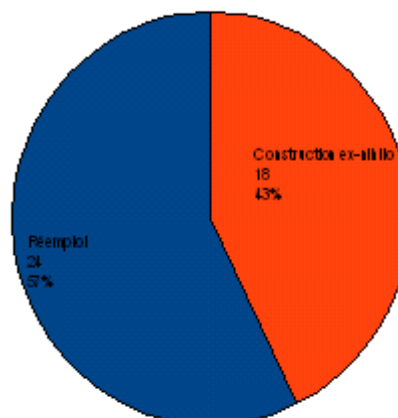


Illustration 40.

Pour expliquer ces différences, on peut avancer l'hypothèse d'une urbanisation moins

importante sur le littoral vendéen par rapport à celui de Loire-Atlantique. Cette urbanisation moindre, couplée à un environnement très favorable quant à l'installation de colonies de vacances (ensoleillement important, climat sec et tempéré l'été) ainsi qu'une surface importante de forêts domaniales, propriétés de l'État, protégées et inconstructibles, a sans doute favorisé l'installation de construction nouvelle. Ce graphique nous montre également que les implantations vendéennes sont beaucoup plus nombreuses sur cette période donnée, ce qui n'était pas toujours le cas antérieurement. Tout ceci est vraisemblablement imputable au développement du réseau de transport, permettant, de fait, un rapprochement, en terme de temps de voyage, entre la Vendée et la région parisienne par exemple.

Les types de réemploi sont les mêmes que ceux observés durant les années 1920 et 1930.

Ainsi, la fédération des associations d'anciens élèves et d'amis des écoles d'Eure et Loire achète en 1948 le château de Saint-Nudec au Croisic et après des travaux d'aménagement y installe sa colonie « Marceau ». Elle procède à un agrandissement en 1955 par l'achat d'une parcelle contiguë.

La caisse des écoles du XVIII^{ème} arrondissement de Paris s'installe dans la villa « Mon abri » au Pouliguen en 1961 et procède ensuite à de vastes aménagements (construction de dortoirs, réfectoires, locaux, administratifs, etc). Aujourd'hui, la villa n'abrite aucun colon et sert de logement aux personnels du centre. On peut également citer la villa Géorama dans le quartier Saint-Marc à Saint Nazaire achetée en 1957 par le Syndicat intercommunal d'Acheres-Guyoncourt-Saint Cyr-Trappes (*Illustration 43*). Celui-ci entreprend d'emblée la construction des 3 dortoirs la même année. La villa Géorama a une histoire singulière et a connu de multiples propriétaires. Elle est construite vers 1900, par un notable qui la baptise Géorama en référence à une revue-spectacle en vogue à cette époque. Elle est occupée durant la Seconde Guerre Mondiale par l'armée allemande du fait de son point de vue inédit sur l'estuaire de la Loire (*Illustration 42*). Au sortir de la guerre, l'édifice est semble-t-il, occupé par une congrégation religieuse qui l'utilise comme orphelinat. Lors du tournage du célèbre film *Les vacances de Monsieur Hulot*, en 1952-1953, le réalisateur Jacques Tati, en fait son quartier général. Enfin, la villa est rachetée en 1957 pour un usage de colonie de vacances. La colonie existe toujours aujourd'hui, elle a été vendue en 2008 à l'association nantaise « Échanges et Découvertes » et peut accueillir 120 enfants.



Illustration 43: La villa Géorama à Saint-Nazaire.



Illustration 42: Vue sur l'estuaire de la Loire depuis la Villa Géorama, Saint Nazaire.

Les raisons des réemplois de villas et château restent les mêmes que celles évoquées durant les années 1920 et 1930, à savoir, le souci économique, l'occasion de faire des opérations immobilières intéressantes et la mise à dispositions rapide des locaux. L'autre avantage du réemploi est lié aux nouvelles finalités des colonies de vacances de cette période. Ainsi, les vastes parcs qui accompagnent souvent ces propriétés permettent, soit d'établir un vaste terrain de jeux pour les enfants, soit l'établissement de nouveaux bâtiments, par exemple des dortoirs, pour le fonctionnement de la colonie. Ce cas de figure est fréquemment rencontré sur le territoire étudié, par exemple la villa Ker Gaïdic à Pornichet, la villa Géorama à Saint Nazaire ou encore la colonie du CCAS du XIXème de Paris situé face à l'Océan Atlantique à Saint Hilaire-de-Riez (*Illustration 44*).



Ce concept de colonie installée dans des châteaux ou des maisons de villégiature

bourgeoise continue au-delà des années 1970. Il s'agit selon Bernard Toulhier d'un des « archétypes de la colonie à la française »⁴⁷.

Le réemploi de locaux scolaires est également une constante qui perdure après la Seconde Guerre Mondiale. Contrairement aux autres types de réemplois, il semble que ce cas de figure ne pose pas de problème à l'Administration. Cela permet, en outre, de ne pas laisser vacants des bâtiments durant les vacances scolaires. De plus, le fait que le bureau des colonies de vacances, organisme étatique chargé de la réglementation et des préconisations en la matière, dépende directement du ministère de l'Éducation Nationale, favorise cet état de fait.

Les instructions de 1949 vont même jusqu'à préconiser l'adaptation d'écoles en colonies de vacances. Pour cela, seuls de petits aménagements sont nécessaires : il suffit de transformer les salles de classe en dortoirs et de disposer d'un local pour y faire la cuisine et d'un autre à usage de lingerie-buanderie.

Plusieurs cas de ce type ont été rencontrés sur le littoral ligérien. Par exemple, la colonie de l'Avenir s'installe avant 1965, dans une école privée à Saint-Jean-de-Monts. Toujours sur cette commune, on peut signaler la colonie de l'association « Temps libres vacances » de Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais) qui loue à partir de 1967 le collège Les Lauriers (*Illustration 45*)



Illustration 45: Le collège des Lauriers abrite la colonie Temps libre vacances à partir de 1967

2- Les nouvelles constructions.

⁴⁷ Voir Toulhier Bernard « *Les colonies de vacances en France, quelle architecture ?* », article paru dans la revue *In Situ* n° 9, avril 2008. p.29.

Il s'agit de la meilleure solution selon le bureau du ministère de la Jeunesse et des Sports chargé des colonies de vacances. Selon l'Administration, elle permet d'adapter au mieux les locaux destinés à les accueillir selon les nouveaux objectifs qu'on accorde aux colonies de vacances. Comme évoqué précédemment, les constructions ex-nihilo sont donc privilégiées, notamment en Vendée, lors de l'ouverture de nouvelle colonie.

Pourtant, ce choix ne paraît pas d'emblée évident. En effet, au sortir de la guerre la France est un pays en pleine reconstruction et les matériaux nécessaires à ces nouvelles constructions ne sont pas toujours disponibles. Certaines œuvres sont confrontées à une pénurie. De plus, certaines structures ne disposent pas de moyens financiers suffisant et sont réticentes à investir dans des édifices en dur dont l'usage ne concerne que quelques mois de l'année et qui sont soumis à un risque de dégradations importantes, qui plus est, dans une zone soumise à l'air marin constitue un argument de plus pour entériner le phénomène.

Ainsi, nombreuses sont les œuvres organisatrices utilisant le procédé de bâtiment préfabriqué, qui présente l'avantage d'être très économique et rapidement disponible. Malheureusement, peu d'édifices de ce type ont été rencontrés lors de l'enquête de terrain. La raison est lié à la fragilité et la pérennité de ce type de construction. Cependant, on peut tout de même affirmer que les colonies municipales de Saint-Denis et de Bezons disposaient de telles infrastructures lors de leurs implantations à Saint Hilaire-de-Riez. Face à une dégradation rapide, la première a construit des bâtiments en dur une dizaine d'années après tandis que la ville de Bezons a les a remplacées en 1969 par des édifices d'une architecture moderne composés d'une quinzaine de constructions de formes ronde. Ce type d'architecture est inédite sur le territoire d'étude (*Illustration 46*).

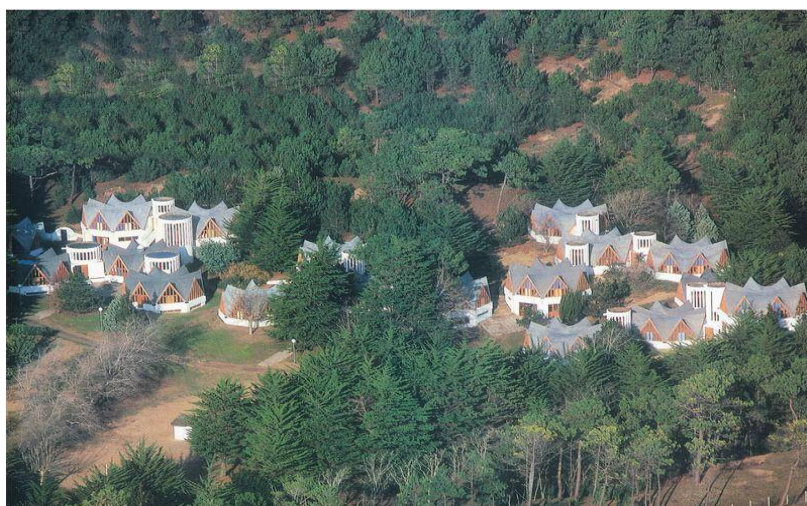


Illustration 46: La colonie de vacances de la ville de Bezons : les nouveaux bâtiments construits en 1969.

Deux sites ayant préservé leurs bâtiments préfabriqués ont été repérés lors de l'enquête de terrain. Il s'agit de la colonie municipale de la ville de Stains et de la colonie de l'association « Espérance-Saint-Pierre-de-la-Cour » à Batz sur Mer. (Illustration 47 et 48⁴⁸)



Illustration 47: La colonie de Stains à Jard-sur-Mer



Illustration 48: La colonie "Saint-Pierre-de-la-Cour" à Batz-sur-Mer

La tendance globale durant ces années, est le village d'enfants éclaté sur plusieurs pôles selon un modèle pavillonnaire. C'est en quelque sorte l'application architecturale des nouvelles finalités éducatives et pédagogiques accordées aux colonies de vacances après la Seconde Guerre Mondiale. Il s'agit de permettre à l'enfant d'acquérir le maximum d'autonomie afin qu'il puisse se construire socialement. La traduction architecturale de cette pensée se traduit par la construction de colonies en îlot, où chacun d'entre eux abrite un petit groupe généralement par tranche d'âge, et non plus par sexe. Ces îlots sont installés à proximité immédiate d'un bâtiment administratif, permettant de regrouper rapidement les enfants.

Malgré ce projet ambitieux, la volonté de construire à moindres frais, pour limiter les dépenses et permettre au plus grand nombre de partir en colonies de vacances est réaffirmée. Ainsi selon François Peatrick et Alfred Brauner, autour projets-types théoriques guidés par les consignes administratives⁴⁹, les nouveaux centres doivent être construits "à peu de frais" et donc employés des matériaux régionaux et une architecture simple.

Beaucoup de centres de ce type ont été rencontrés lors des recherches sur le terrain et

48 Ces illustrations sont données à titre indicatif, en effet, la date d'ouverture de la colonie de Stains est inconnue tandis que Saint-Pierre-de-la Cour n'ouvre qu'en 1967 et ne révèle donc pas la période de pénurie évoquée précédemment.

49 Étude publiée dans la revue Architecture Française, n° 89-90, p.9 et suiv., 1949

notamment en Vendée. La majorité des colonies établies en forêt de Sion observe ces prérogatives. On peut citer par exemple la colonie de vacances de la ville de Nanterre (*Illustration 49⁵⁰ et 50*).



Illustration 49: Vue aérienne de la colonie de vacances de Nanterre.



Illustration 50: La colonie de vacances de la ville de Nanterre à Saint Hilaire-de-Riez.

La photographie aérienne ci-dessus nous permet de mieux comprendre le principe de cette doctrine architecturale. On peut y apercevoir dans la partie inférieure cinq bâtiments destinés à héberger les activités des enfants (salles de jeux, dortoirs, réfectoires...) tandis qu'au nord, est présent un ensemble de 3 bâtiments accueillant les services administratifs (infirmerie, logements du gardien, accueil...). L'illustration 41 nous montre aussi la volonté d'économie dans les techniques de construction, avec une architecture relativement austère. De plus, ce cliché est révélateur d'une autre volonté d'aménagement : les nouvelles colonies de vacances doivent disposer de vastes espaces de jeux ouverts sur la nature. Ainsi, la colonie de Nanterre, installée en 1959 dispose d'une surface de 17 hectares au cœur de la forêt domaniale pour un maximum de 152 enfants.

Cependant, ce type de construction n'est qu'un modèle. Les habitudes anciennes perdurent ; on trouve par exemple bon nombre de constructions ex-nihilo à usage de colonies de vacances qui conservent la référence au bâtiment unique multifonctionnel. Toutefois, ceux-ci ne présentent pas les mêmes caractéristiques que les édifices rencontrés, construits dans les années 1930. Il s'agit le plus souvent de bâtiment austère, suivant un plan longitudinal, à un ou deux étages, rythmés par de nombreuses ouvertures et dépourvus d'aires en retour. C'est le cas de la colonie de l'Union Fraternelle de Trélazé (*Illustration 51*) construite après 1952 à Saint Brévin-les-Pins ou encore de celle des PTT (ancienne propriété de la ville de Pouzauges) à Notre Dame-de-Monts (*Illustration 52*).

⁵⁰ Vue aérienne issue sur site GéoPortail: <http://www.geoportail.fr>



Illustration 51: Colonie de l'union fraternelle de Trélazé à Saint Brevin-les-Pins



Illustration 52: Colonie de vacances des PTT à Notre-Dame-de-Monts

IV- La nécessaire reconversion face au déclin (1965–2009).

a- Le changement des finalités accordées aux colonies de vacances.

Au milieu des années 1960, le rôle social des colonies de vacances change. L'objectif principal n'est plus une éducation de l'enfant, mais l'accès de celui-ci au sport et à des loisirs sains. Il ne s'agit plus d'améliorer la santé des enfants défavorisés (c'est d'ailleurs à ce moment que disparaît le rituel de la pesée de chaque enfant au début et à la fin du séjour) mais d'offrir à chacun d'entre eux la découverte des séjours à la mer et la découverte de la nature. Le mouvement des Cémea (centre d'entraînements aux méthodes d'éducatrices actives) et l'architecte Roland Schweitzer (qui a construit de nombreux centres de vacances) définissent la nouvelle colonie de la manière suivante « *l'accueil, le repos, les activités, la vie collective et la liberté* »⁵¹.

L'évolution sémantique entre les textes réglementaires de 1949 et 1964 (Arrêté ministériel du 20 novembre 1964) est révélatrice d'une volonté de changement dans les finalités des colonies de vacances. L'individualisation et la prise en compte de la personnalité de l'enfant est au cœur de la démarche. Il se situe au centre de tout. Ainsi, on ne parle plus de *dortoirs*, mais de *chambres*, le mot *réfectoire* est banni au profit de *salle à manger*...

Il ne s'agit plus d'offrir à l'enfant de simples promenades et une découverte de la nature, mais de lui permettre d'accéder à de nouveaux loisirs tels que la voile par exemple. Cette tendance aboutit à une augmentation significative du coût des colonies de vacances. Ce passage de l'éducation et de l'éveil à une activité tournée vers le loisir conduit à une baisse des subventions de l'État et des autres partenaires consacrés aux départs des enfants et au fonctionnements des colonies : alors que l'aide aux départs en vacances dans les années 1950 représentait près d'un tiers des dépenses des Caisses d'allocations familiales, elle ne représente plus que 21% en 1965.

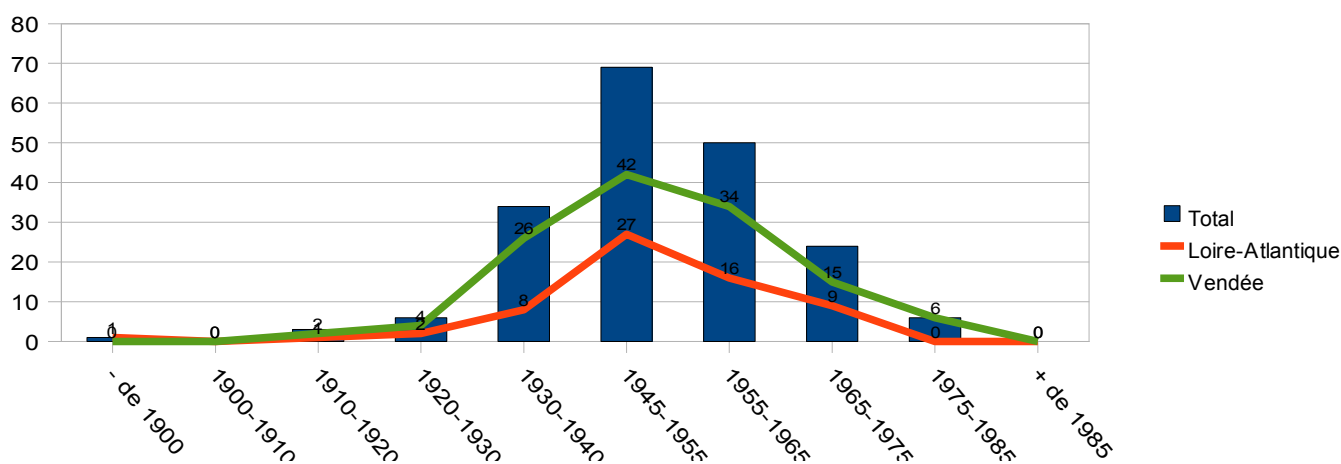
De fait, le prix des séjours augmente et les parents y inscrivent leurs enfants parce qu'ils travaillent et pour leur offrir l'occasion de pratiquer des loisirs qu'ils ne pratiquent pas d'ordinaire. La colonie de vacances devient alors une école des loisirs. L'État préfère alors privilégier les vacances familiales, comme en témoigne la création par l'ordonnance du 26 mars 1982 de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) sous tutelle du ministère du Tourisme. Cet organisme est chargé de la gestion des chèques-vacances, destinés à accompagner toute forme de départ en vacances, pour les individus salariés. Leur utilisation est très variée, mais toujours en lien avec les vacances : transports, hôtelleries, restaurations et services culturels.

Les colonies de vacances deviennent officiellement le 13 mars 1973 les centres de vacances. Peu à peu l'idée de construire ou de transformer des centres, où la famille peut partir au complet, fait son chemin. Proposer des jeux, des terrains de sport, des parcs et

⁵¹ Voir Toulhier Bernard « *Les colonies de vacances en France, quelle architecture ?* », article paru dans la revue *In Situ* n° 9, avril 2008. p. 32

pour chaque famille un appartement neuf avec une salle de bains, à une époque où le confort était encore rare, est une révolution. On observe donc, dès le milieu des années 1970, une mise en place progressive de centre de vacances pouvant accueillir des familles entières. Cette tendance est d'ailleurs soutenue par l'État. Progressivement les aides destinés aux colonies de vacances vont baisser et être réaffectées aux questions de logements et de tourisme familial.

b- Une diminution du nombre d'ouvertures.



Le graphique ci-dessus, nous montre qu'à partir du milieu des années 1965, le nombre d'ouvertures de colonies de vacances, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou non, est en forte diminution. Alors que les décennies précédentes ont vu respectivement la création de 69 et 50 colonies, seuls 24 centres voient le jour lors de la période suivante. La tendance reste la même pour les années qui suivent puisqu'aucune nouvelle colonie postérieure à 1983 n'a été repérée lors de l'enquête de terrain.

Plusieurs raisons expliquent cette tendance. En premier lieu, un nouveau regard apparaît sur les colonies de vacances de types traditionnels, de nouvelles pratiques apparaissent avec notamment un essor des séjours à l'étranger et l'apparition de nouveaux prestataires de services. Ainsi, les œuvres désirant faire partir des jeunes en colonie de vacances n'organisent plus elles-mêmes les séjours, mais font appel à ces organisateurs. Partir tous les étés au sein de la même colonie n'est plus en vogue. Pour les œuvres, la possession d'un centre de vacances n'est donc plus nécessaire. Elles préfèrent confier l'organisation du séjour à une entreprise ou une association extérieure qui leur livre une prestation « clé en main » de type séjour à thème par exemple.

De plus, la hausse du prix des séjours a globalement fait chuter la durée de ceux-ci. Alors que les colons partaient pour 6 semaines dans les années 1930, la durée des séjours a sans cesse été réduite (à 21 jours dans un premier temps puis à 15 puis 7 jours). Entre 1962 et 1984, la fréquentation des colonies de vacances reste stable malgré la baisse du nombre d'ouvertures et se situe entre 1,1 et 1,3 million d'enfants, soit 12 à 13 % de la population enfantine (5-19 ans). Entre 1984 et 1994, ce chiffre atteint 13-14 %⁵² et la baisse de fréquentation effective est le fait de chute démographique de la population enfantine. Finalement, le nombre de colons partant en vacances reste plutôt stable entre 1965 et 1994, mais une même infrastructure accueille beaucoup d'enfants sur une période donnée. Le parc immobilier des colonies de vacances n'a donc plus besoin d'être aussi grand...

La hausse progressive du niveau de vie moyen, en particulier dans les ménages des anciennes classes populaires (*Illustration 54*⁵³), conjuguées à l'augmentation du temps libre des adultes grâce à une baisse de la durée hebdomadaire du travail (application progressive de la loi des 40h et une augmentation successive des congés payés passant de 3 à 5 semaines(en 1963 et 1982) a permis une hausse importante des départs en vacances passant de 45 % de l'ensemble des français en 1969 à 65 % en 2004⁵⁴.

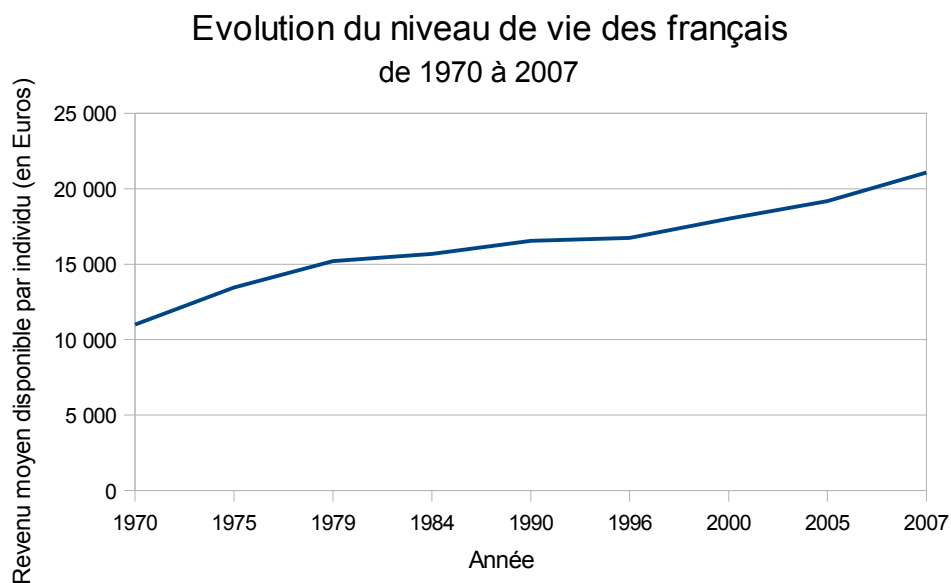


Illustration 54.

Ainsi, les parents privilégient les vacances familiales et délaissent les structures collectives que représentent les colonies de vacances.

52 Voir Lee-Downs Laura, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Perrin, Paris, 2009. p.341.

53 Voir le site de l'INSEE (<http://www.insee.fr>)

54 *Idem*

D'autre part, la hausse du coût des séjours (dont les principales raisons sont la diversification des activités et une baisse des aides accordées par l'État et les collectivités) réduit de façon importante le nombre d'enfants pouvant partir en colonie de vacances. Ainsi, le militant socialiste proche de l'œuvre Jeunesse au plein air décrit en 1977 une situation qui semble encore d'actualité : « *Ainsi n'ont accès aux centres de vacances que les enfants des familles suffisamment riches pour en payer le prix et ceux des familles suffisamment pauvres pour bénéficier d'aides sociales diverses* »⁵⁵.

La décreue du nombre de colonies de vacances est aussi à associer à l'apparition des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) (*Illustration 55*⁵⁶). De fait, ils sont moins coûteux, constituent une solution de proximité et offrent, en outre une flexibilité que les colonies de vacances ne permettent pas. Par exemple, les parents peuvent partir en vacances avec leurs enfants et les inscrire au CLSH du lieu de vacances et les récupérer le soir. En outre, ce type de centre, souvent situé dans les milieux urbains et/ou résidentiels, permet aux enfants qui ne partent pas en vacances, d'accéder à une offre de loisirs. La fonction première des colonies de vacances — à savoir le dépaysement et la rencontre avec la nature — est, de fait, ignoré.

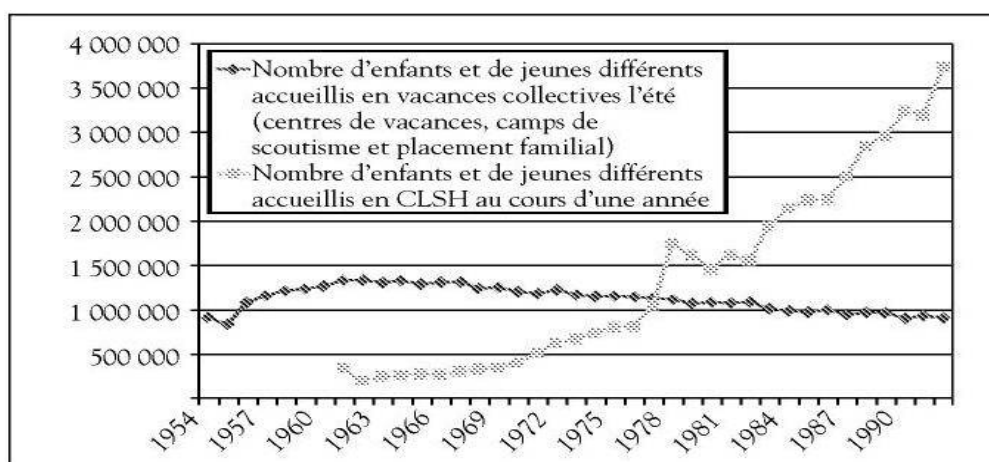


Illustration 55: Évolution de la fréquentation des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

L'essor des CLSH est d'autant plus important, que leur activité est soutenue par les Caisses d'Allocations Familiales. Il s'agit selon elles de prendre en compte la gestion du temps libre sur l'année et non plus seulement concentrer son action sur les vacances scolaires. Cette orientation s'illustre très bien dans une circulaire de la CAF en 1992, il s'agit « *d'instituer une politique d'aides au temps libre des familles, des enfants et des jeunes, mieux intégrer l'action sociale de l'organisme (la CAF) et valorisant davantage le*

55 Voir Robert Perrin, Les colonies de vacances, École et socialisme, 7, n°1, juillet 1977, p.19.

56 Voir article de Francis Lebon, Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs, paru dans la revue Éducation et sociétés, n° 11, janvier 2003.

loisir de proximité tout au long de l'année ». Ainsi en 1994, les dépenses des CAF affectées aux loisirs dépassent celles destinées aux vacances. Cette volonté d'une aide aux loisirs de proximité est affirmée avec la création en 1998 du Contrat Temps Libre (CTL). Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs des jeunes de 6 à 16 ans pendant le temps extrascolaire, il est étendu aux 16-18 ans en 2003 puis aux séjours familiaux en 2004.

Face à ces constats, les nouvelles ouvertures sont le fait de comités d'entreprises de riches entreprises ou de colonies de villes ayant une volonté politique d'un engagement social envers la jeunesse.

On peut citer par exemple la colonie du crédit Foncier à Guérande qui ouvre en 1969 et qui s'organise autour du manoir de Kerhué (*Illustration 57*). Dans un premier temps, les colons sont abrités dans des toiles de tente, tandis que la partie administrative et technique est abritée au sein du manoir. Les quatre grands bâtiments à usage de dortoirs ne sont édifiés qu'en 1974 (*Illustration 56*).



Ce n'est finalement qu'à partir du milieu des années 1990 qu'une rupture s'opère et que la baisse de fréquentation des centres de vacances s'accroît. En 1994, 14 % des 5-19 ans partaient en colonie de vacances. Depuis 2005 il s'est stabilisé à 10 % de la population enfantine.

Cette baisse de fréquentation est corrélée d'une importante baisse du nombre de structures. Sur le plan national on comptait en 1994 10 000, en 2006 plus de 3000 ont disparu⁵⁷. Plus localement, on peut citer l'exemple de la commune de Saint Jean-de-Monts ; alors qu'en 1994, 30 colonies étaient implantées sur son territoire, elle n'en compte en 2009 plus que 10...

57 Voir Monforte Isabelle, La fréquentation des centres de vacances depuis 1954 : contre quelques idées reçues, Recherches et Prévisions n°86, décembre 2006, p.90-97.

Là encore, les raisons de ces évolutions sont diverses, tant en terme de fréquentation qu'au regard du nombre de centres ouverts, s'inscrivant dans dans la continuité d'un mouvement déjà en marche.

Une des principales raisons est le désengagement de l'État et des collectivités locales et le durcissement de la réglementation en matière d'hébergement et d'accueil collectif de mineurs. Dès 1977, Jean Houssaye dans son ouvrage *Un avenir pour les colonies de vacances* qualifie la réglementation « souvent logique et légitime, mais très rarement accompagnée des mesures d'aides financières permettant de la mettre en œuvres. ». Il s'agit alors des prémices d'une situation qui n'aura de cesse de s'accroître. Ainsi face au coût important que représente la gestion et la mise aux normes d'un centre de vacances, les structures municipales et les collectivités locales se désengagent et procèdent à la vente des centres de vacances, *a fortiori*, lorsqu'elles n'envisagent pas de politique sociale active en faveur de la jeunesse. Ce cas est souvent rencontré, pour les colonies municipales lors d'une alternance politique. Par exemple, la vente de la colonie de la ville de Drancy (communiste depuis 1935) fait immédiatement suite à l'élection municipale de 2001 et la victoire centriste.

Ces ventes font apparaître de nouveaux acteurs privés, issus du secteur marchand, dans l'organisation des centres de vacances. Par exemple, à Saint-Hilaire-de-Riez les colonies municipales des villes d'Argenteuil et de Bezons ont été vendues à des sociétés privées. Souvent ces sociétés n'exercent plus une activité de centres de vacances pour enfants et adolescents, mais se tournent vers une clientèle familiale. Les dortoirs sont cloisonnés et transformés en appartement et les réfectoires deviennent restaurant. La prestation autrefois collective est devenue hôtelière et individuelle. C'est le cas par exemple pour l'ancienne colonie de la Villa-Belmont de société Rhône-Poulenc à La Turballe (*Illustration 58*).



Illustration 58: Ancien dortoir de la colonie de la Villa Belmont, transformé quatre appartements, La Turballe.

Enfin, il semble, selon les témoignages recueillis lors de l'enquête de terrain, que la médiatisation importante d'accident, comme l'enlèvement et l'assassinat du jeune

Jonathan, colon du centre de vacances des PEP du Cher à Saint Brévin en 2004 (rasé depuis); a nui à la réputation des centres de vacances et fragilisé la confiance que les parents leur accordaient.

C- Types de construction et d'aménagement.

Comme il a été démontré précédemment, les nouvelles ouvertures de centre de vacances sont peu nombreuses depuis 1965. Elles sont le fait de deux principaux types d'acteurs. D'une part les oeuvres qui disposent de moyens financiers importants, notamment les comités d'entreprises ou les structures publiques. Citons par exemple, la colonie du crédit Foncier à Guérande ou encore les colonies du ministère de l'Équipement et des Finances respectivement à la Tranche sur mer et à la Baule (Illustration 59 et 60).



Illustration 59: La colonie du ministère des Finances, La Baule



Illustration 60: La colonie du ministère des Finances, La Baule

Et d'autre part les œuvres caractérisées par une volonté politique d'action sociale envers la jeunesse comme la colonie de la municipalité communiste de Drancy édifée en 1978 à Saint Hilaire-de-Riez.

1- Les constructions nouvelles.

Les constructions nouvelles concernent la majorité des 24 ouvertures de colonie de vacances sur cette période. À fin des années 1970, plus aucune construction ne voit le jour.

Elles s'inspirent pour la plupart des modèles issus des réflexions développés par les CEMEA et Schweitzer. Les nouveaux centres s'établissent par îlot de constructions plus modestes que ceux observés durant la période 1945-1965. Ainsi, on préfère l'utilisation de bâtiment petit à un étage (*Illustration 60*) plutôt que le modèle de vastes dortoirs de forme longitudinale, souvent rencontrés les décennies précédentes. Les chambres n'abritent plus que 2 à 3 colons. Il s'agit d'intégrer les bâtiments à leur environnement afin de permettre aux colons de profiter pleinement de la nature. Un soin particulier est apporté à l'espace extérieur avec par exemple l'aménagement de petit amphithéâtre de plein air et de larges espaces de jeux. L'accent est également mis sur les espaces de transitions entre les bâtiments ainsi que sur leur orientation. À Guérande, les larges bâtiments de la colonie du Crédit Foncier, aux toits très bas, reliés entre eux par une passerelle, et disposés en contrebas d'une pente, témoignent de cette volonté d'intégrer le centre à son environnement (*Illustration 61*).



Illustration 61: Bâtiments de la colonie de vacances du Crédit Foncier, construits en 1974, Guérande.

La tendance est à l'organisation des espaces indépendants où les enfants pourront former des groupes selon leur classe d'âge, favorisant ainsi leur autonomie. De plus, ce type de constructions permet une certaine flexibilité en modulant la capacité d'accueil et en favorisant l'intégration des enfants à leurs espaces.

2- Les réemploi.

Le cas de réemplois est extrêmement minoritaire durant cette période. Cette situation est sans doute le fait d'une urbanisation déjà importante sur la côte et d'une disponibilité de locaux fort réduite. Mais aussi au fait que le coût des aménagements en accord avec les prescriptions de 1964 serait très important. On peut tout de même citer l'ouverture en 1978 de la colonie de vacances René Couzinet, situé au sein de l'ancienne école de l'Aiguillon-sur-Mer et géré par la FOL 85 (*Illustration 62*).



La colonie de la Fontaine aux Bretons à Pornic ouvre en 1974. Elle s'installe dans des locaux construits vers 1900 et qui servaient initialement d'annexe au séminaire Saint-Jean-Baptiste de la Salle (*Illustration 63*).



Illustration 63: Colonie de la Fontaine aux Bretons, Pornic

Il s'agit d'un vaste bâtiment à travées dont le gros œuvre est constitué de moellons tandis que l'encadrement des baies est constitué de briques. Il dispose, côté ouest de deux ailes en retour. La toiture de l'aile sud comporte une demi-croupe, tandis que le corps central est équipé d'un toit en bâtière. Les bandeaux de briques disposés à intervalle régulier sur la façade de l'édifice témoignent d'une recherche esthétique de la part de l'architecte. Le bâtiment fut hôpital de guerre durant la Première Guerre mondiale et occupé très brièvement par l'armée allemande durant la guerre 1939-1945. Il est à usage de pensionnat jusqu'en 1970. En 1974, l'association Saint-Michel de Nort-sur-Erdre ouvre la colonie et fonctionne toute l'année avec l'accueil de classe de découvertes. L'association est remplacée en 1982 par « Loisirs et Plein-Air ».

3- La reconversion des colonies de vacances.

Face aux difficultés rencontrées par les centres de vacances évoquées précédemment (baisse de la fréquentation, chute des financements publics, orientation vers des loisirs de proximité avec les centres de loisirs sans hébergement, hausse des vacances familiales, législation stricte), une diversification voire une reconversion des activités a été indispensable pour bon nombre d'entre-eux et souvent un changement de propriétaire. Les centres sont fermés, les bâtiments vendus ou des orientations nouvelles, plus rentables, sont mises en places, entraînant de larges transformations du bâti existant.

Aujourd'hui, la majorité des centres offrant encore une activité d'accueil d'enfants n'exerce plus seulement durant les vacances scolaires d'été. L'ouverture à l'année a semble-t-il été une solution afin que puisse perdurer leur activité. La plupart des centres de vacances exerce depuis le milieu des années 1970 une activité d'accueil de classe de mer et de découverte durant la période scolaire. Pour qu'ils soient plus rentables, certaines œuvres proposent même la location de leur centre à des associations sportives ou culturelles. Pour la majorité des centres actuellement en activité, l'accueil de colonies de vacances est devenu une activité secondaire supplantée par l'hébergement de groupes scolaires (classes de mer et de découvertes) et de groupes associatifs ou sportifs. Ces adaptations entraînent de vastes aménagements, notamment intérieurs. Les dortoirs sont cloisonnés et transformés en chambres ; les locaux doivent désormais abriter des salles de classe et disposer de locaux chauffés pour permettre une ouverture à l'année.

Certaines œuvres de colonies de vacances choisissent de se spécialiser dans un type d'activité en particulier afin de répondre au mieux aux attentes des enfants et des parents. Par exemple, la colonie de la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée à Noirmoutier-

en-l'île (*Illustration 64*) et le centre « Les Goélands et Catmarins » à l'Épine ont orienté leur activité en centre nautique et en centre de Voile.



Illustration 64: Le centre de voile de la FOL 85, Noirmoutier-en-l'Île.

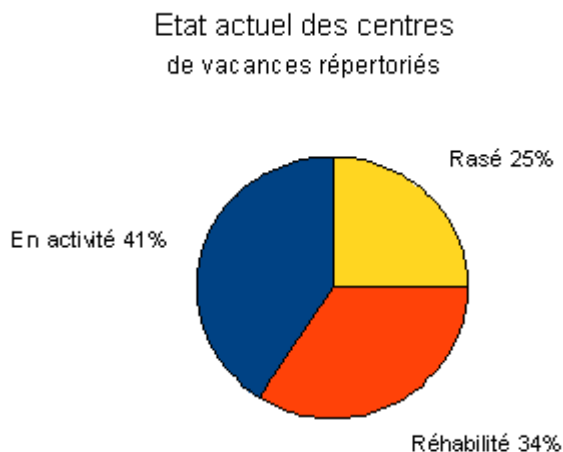
Pour d'autres centres, l'accueil et l'hébergement d'enfants se sont même interrompus et des reconversions ont été opérées. Elles présentent de multiples facettes. Certains centres ont été rachetés par des municipalités locales qui les ont transformés pour en faire leur centre de loisirs sans hébergement. C'est notamment le cas des bâtiments de la colonie « le Rayon » à Jard-sur-Mer (*Illustration 65*) ou encore du centre de Bonne Anse à Saint-Nazaire.



Illustration 65: La colonie de vacances "Le Rayon", Jard-sur-Mer.

Malgré ces efforts de diversification d'un côté et de spécialisation de l'autre, beaucoup de structures particulièrement depuis le milieu des années 1990 ont été fermées.

Globalement, parmi les 232 centres répertoriés, seulement 95 soit 41 % sont encore en activité, 79 sites ont été réhabilités (34 %) tandis que 58 (25%) ont disparu.



Les réhabilitations observées sont de 3 types :

-Les anciennes colonies sont transformées en village-vacances permettant d'accueillir non plus seulement les enfants, mais des familles entières. De nombreux cas de ce type ont été rencontrés. On peut citer le domaine de Port aux Rocs au Croisic, la villa Ker Juliette, ancienne colonie du comité d'entreprise de la société Rhône-Poulenc, à Pornichet, le centre de la société IBM à Saint-Jean-de-Monts. D'autres, conservent une affectation en rapport avec les vacances et sont transformées en résidence de vacances pour particuliers, telle la colonie de la villa Belmont à La Turballe ; enfin certaines sont à destination des personnes âgées comme par exemple le Centre du Cormier, propriété de la ville de Melun à la Plaine sur Mer. (*Illustration 66*⁵⁸)



Illustration 66: La colonie de la ville de Melun, vers 1988, La Plaine-sur-mer

⁵⁸ Photo extraite de *Résidence le Cormier, 1934-1988, un petit coin de paradis sous un coin de ciel bleu*, archives municipales de Melun.

Le centre est totalement rénové et en grande partie reconstruit à partir de 1978, grâce à la contribution de l'État dans le cadre de la circulaire du 28 novembre 1977 du ministère de la Jeunesse et des Sports, qui préconise et soutient la rénovation des centres de vacances, relayé ensuite par le programme d'action prioritaire n °14 du VII Plan de développement économique et social (1979-1981). Ces deux mesures préconisent des aménagements et des transformations « *tendant à améliorer en premier lieu : les possibilités d'activités (...), l'exploitation des installations par la recherche du plein emploi* ». Dans cette logique, lors de sa réouverture, le centre accueille des adultes en particulier des retraités tout en conservant une activité de colonies de vacances dans une partie des bâtiments. Depuis, celle-ci a beaucoup fléchi et l'accueil de retraités est devenu depuis le milieu des années 2000, l'activité quasi exclusive du centre ouvert à l'année. Selon la directrice du centre, l'accueil d'enfants est voué à la disparition.

-Face au déclin de la fréquentation, aux difficultés de mises aux normes de bâtiments devenus vétustes et à la forte pression immobilière de nombreuses colonies de vacances sont vendues à des sociétés privées ou à des particuliers qui les transforment en logements collectifs ou individuels comme l'ancienne colonie Ker Bourrine, à Notre-Dame-de-Monts dont les quatre bâtiments ont été transformés en quatre maisons individuelles. Ces réaffectations peuvent être à vocation sociale comme par exemple la colonie de l'entraide sociale de Seine-et-Marne à Noirmouiter-en-l'Île, mais plus généralement il s'agit de réhabilitation en résidence de standing. C'est le cas de l'ex colonie « La Sterne » à Saint Jean-de-Monts, fermé en 1997 et réhabilité depuis en hôtel de tourisme Résid'Azur (*Illustration 67*).



Situé à proximité immédiate, la colonie Saint-Exupéry, ancienne propriété du foyer

départemental de l'enfance d'Angers, a été rachetée par la société Résid'Azur, dans le but d'établir une salle de réception et des logements saisonniers⁵⁹ (*Illustration 69*). Tandis qu'une autre partie, en l'occurrence un ancien dortoir, est transformée en maison particulière (*Illustration 68*).



Illustration 68: Ancien bâtiment principal de la colonie Saint Exupéry, destiné à être transformé en salle de réception.



Illustration 69: Ancien dortoir de la colonie Saint Exupéry transformé en logement, Saint-Jean-de-Monts.

-Enfin, beaucoup d'anciennes colonies ont été transformées en camping. Cette situation a été rencontrée de nombreuses fois, particulièrement en Vendée. Là encore, cette situation est révélatrice de l'évolution récente du rapport de la société face aux vacances avec le glissement progressif vers des vacances familiales. Deux types de cas ont été répertoriés. D'une part, la situation où les acquéreurs achètent la colonie et la transforment en camping comme pour la colonie du bureau des aides sociales de la ville de Nantes à la Plaine-sur-Mer, devenue le camping « La Renaudière », ou encore celle de la ville de Villejuif à fermée à la fin des années 1990 à Saint Hilaire de Riez.

D'autre part, la situation où un camping, déjà existant, rachète une colonie à proximité afin d'étendre son activité. Ce cas de figure est très fréquent au nord du département de la Vendée. Citons par exemple, les anciennes colonies de la FOL de Savoie et de la ville de Châteaudun à Saint-Jean-de-Monts fermées toutes les deux en 2000.

Un quart des colonies répertoriées grâce aux archives départementales et communales du domaine de cette étude ne sont plus visibles et ont été rasées.

Il semble que face aux difficultés financières beaucoup d'œuvres aient cédé à la pression immobilière, relativement forte dans un milieu particulièrement prisé comme le bord de mer. Souvent les locaux sont rasés immédiatement après la vente et des lotissements y sont construits en lieu et place de la colonie. Sur la pointe du Croisic, la colonie de

⁵⁹ Rapport de présentation CDSPP, mars 2009

vacances de l'association catholique nantaise des colonies de vacances a très récemment été détruite pour faire place à des logements collectifs neufs ; à Saint Jean-de-Monts, le centre de la Fédération des Œuvres Complémentaires de l'École Publique de l'Yonne, fermée en 1994, a été remplacé par la résidence « Les Mas de Vermarines » qui comprend 288 logements. De très nombreux autres cas ont été rencontrés sur l'ensemble du territoire d'étude, d'autant plus lorsque que le tissu de colonie de vacances était très dense.

Les colonies établies en forêt domaniale, notamment à Saint-Hilaire-de-Riez constituent un cas particulier. Établies sur le domaine de l'État géré par l'Office National des Forêts (ONF), ces colonies ont bénéficié d'une concession établie par bail. Chaque concession, établie au sortir de la Seconde Guerre mondiale, comporte une clause de remise en état des lieux. C'est-à-dire que lors de la fermeture définitive de la colonie, le locataire se doit de rendre la parcelle dans l'état primitif précédant son installation. Ainsi depuis 1988, les centres d'Aulnay-sous-Bois (*Illustration 70⁶⁰ et 71⁶¹*), Chaville et Villeneuve-Saint-Georges⁶².



Illustration 71: La colonie d'Aulnay-sous-Bois, à l'échéance de la concession (2004), Saint-Hilaire-de-Riez.



Illustration 70: La colonie d'Aulnay-sous-Bois, 5 mois après les travaux de remise en l'état "primitif", Saint-Hilaire-de-Riez.

60 Photo Alain Auffret, ONF.

61 Photo Jean-Paul Bouffet, ONF

62 Voir article de Bouffet Jean-Paul, Auffret Alain, *La décolonisation en forêt domaniale des Pays de Monts*, RDV techniques n°22, ONF, Automne 2008.

Conclusion

Les colonies des vacances sont apparues à la fin du XIX^{ème} siècle. La première établie sur le littoral ligérien fut celle implantée dans ce qui est devenu aujourd'hui l'hôpital hélio-marin de Pen-Bron à la Turballe. Au fil du temps, leurs finalités ont beaucoup évolué passant successivement d'une vocation hygiéniste et social à un caractère éducatif. Depuis les années 1970, les centres de vacances sont avant tout une école des loisirs, les objectifs médicaux et pédagogiques ont laissé place à un apprentissage et une découverte des loisirs .

De ces évolutions ont découlées différentes tendances architecturales. Dans un premier temps, l'utilisation d'une architecture hygiéniste favorisant les bienfaits de l'air et de la lumière, a été prédominante. Lors du glissement vers l'éducatif, les architectes et les différentes œuvres de colonies de vacances ont préférés dans un premier temps l'utilisation de bâtiments remployés, où peu d'aménagements étaient nécessaires. Ce n'est qu'à partir de la prise en charge de la question des colonies de vacances, d'un point de vue réglementaire et législatif, par l'Etat que l'essor des constructions nouvelles a eu lieu. Dès 1936 avec le gouvernement du Front Populaire et plus encore au sortir de la Seconde Guerre mondiale, des mesures d'aides en faveur des départs en colonie, et destinées à la création et la construction de centres, ayant la capacité de recevoir une part importante de la jeunesse française, ont été mises en place. Elles ont souvent été accompagnées de préconisations et d'une législation importante.

Selon ces préconisations, le parti architectural est passé du modèle de bâtiment unique disposant d'ailes en retour, dans les années 1930, à une typologie composée de plusieurs bâtiments séparés et ouverts sur la nature favorisant ainsi l'intégration et l'autonomie de l'enfant durant les années 1945-1965.

Depuis les années 1970, l'accroissement du niveau de vie des français conjugué à une augmentation du temps libre, la diversification de l'offre des loisirs, la baisse des aides au fonctionnement des colonies de vacances et la pression immobilière, particulièrement importante sur l'ensemble du littoral ligérien, sont autant de facteurs qui ont participé au déclin des colonies de vacances.

Depuis le milieu des années 1990, ce déclin s'est accéléré et a conduit à la fermeture, voire à disparition de beaucoup de centres de vacances. Au final, près de 60 % des centres répertoriés comme étant des colonies de vacances, au cours de la période allant de 1880 à nos jours, n'exerce plus cette activité aujourd'hui.

Révéléateur de l'évolution de notre société d'un point de vue éducatif, social, politique et économique, ce patrimoine est un élément important de l'identité du territoire étudié. Il est un indicateur du changement du rapport des français aux vacances et aux loisirs. Il semble donc urgent de documenter et de porter un nouveau regard sur ce patrimoine en cours de mutation et de disparition,

Bibliographie

Ouvrages généraux :

- CORBIN A. (dir.), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Aubier, Paris, 1995.
- BOYER M. , *Histoire générale du tourisme du XVIe siècle au XXIe siècle*, L'Harmattan, Paris 2005.
- RAUCH A., *Vacances en France de 1830 à nos Jours*, Hachette, Paris, 1996.
-

Sur les colonies de vacances en général :

- DOWNS L., *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Perrin, Paris, 2009.
- FILLAUT T., *Le système de santé français, 1880-1995*, École Nationales de Santé Publique, Rennes, 1997.
- HOUSSAYE J., *Le livre des colos. Histoire et évolution des centres de vacances pour enfants*, La Documentation Française, Paris, 1989.
- HOUSSAYE J., *Et pourquoi que les colos, elles sont pas comme ça ?* Éditions Matrice, Vigneux-sur-Seine, 1995.
- HUBERT C., *Demain, on part en colo ; les colonies de l'actuel Val-de-Marne sous la III^{ème} République*, Mémoire de maîtrise, 1986.
- LEBON F., *Une politique de l'enfance, Du patronage au centre de loisirs*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- NOURRISON D. (dir.), *Éducation à la santé, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, École Nationales de Santé Publique, Rennes, 2002.
- REY-HERME P.-A., *Colonies de vacances. Origines et premiers développements : 1881-1906*, Fleurus, 3 t., Paris, 1961.

Sur une ou plusieurs colonies de vacances en particulier :

- n.d, *Résidence le Cormier, 1934-1988, Un petit coin de paradis sous un coin de ciel bleu*, Melun, 1988.
- CAVARO F., *L'impact de la guerre d'Espagne sur la population de Loire-Inférieure, 1936-1939*, Mémoire de Master 2, Université Rennes 2, 2008.
- COUTUREAU E., *Villégiature Yeu et Noirmoutier. Îles de Vendée*. Imp. Nationale 1994
- GRISLAIN, *Les colonies de vacances du littoral atlantique (Vendée et Loire-Atlantique), leur fonctionnements et leurs résultats*, Ilè Congrès internationale de la Mer, Tréboul-Douarnenez, 1966.
- PLISSON H., *Œuvre Universitaire du Loiret : 70 ans d'histoire et de souvenir*, St Jean de Ruelle, 2006.

Articles:

- BATAILLE J.-M., *Éducation et colonies de vacances : un lien à questionner*, article à paraître dans *Architecture et Éducation*, Éditions Matrice, Paris 2010.
- BOUFFET J.-P., AUFFRET A., *La décolonisation en forêt domaniale des Pays de Monts*, RDV techniques n°22, ONF, Automne 2008.
- GUILLOT B., *Aménager pourquoi, pour qui comment ?*, le Cahier Animation n°27.
- MONFORTE I., *La fréquentation des centres de vacances depuis 1954 : contre quelques idées reçues*, Recherches et Prévisions n°86, décembre 2006.
- PERRIN, *Les colonies de vacances*, revue École et socialisme, 7, n°1, juillet 1977.
- TOULIER B., *Les colonies de vacances en France, quelle architecture*, In Situ n° 9, avril 2008.
- Architecture d'Aujourd'hui, numéro spécial *Vacances et loisirs* n°7, juillet 1939.
- Architecture Française, n° 89-90, 1949.

Sites internet:

- Association UFCV : <http://www.ufcv.fr/>
- Association nationale des Ceméa : www.cemea.asso.fr
- Direction Régionale de la Jeunesse et des sports des pays de la Loire : <http://www.drdjs-pays-de-la-loire.jeunesse-sports.gouv.fr/>
- Institut national de la statistique et des études économiques: www.insee.fr
- Ministère de la santé et des sports: www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr.

Archives :

- Archives départementales de la Loire-Atlantique,
- Archives départementales de la Vendée,
- Archives municipales du Croisic,
- Archives municipales de La Baule,
- Archives municipales de Notre Dame de Monts,
- Archives municipales des Sables d'Olonne,
- Archives municipales de Pornic,
- Archives municipales de Saint-Brevin-les-Pins,
- Archives municipales de Saint Jean de Monts,
- Archives diocésaines de l'évêché de Nantes.